



# MEMENTO A L'USAGE DES CR / CLUBS

SAISON 2023 - 2024

Edition Septembre 2023

# SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION</b>	p.6 à 12
<b>2. CONSEILS PRATIQUES</b>	
a. La saisie – Les finances	p.14
b. La licence	p.15 - 16
c. L'archivage des licences	p.17
d. La mutation	p.18
e. France Boxe	p.19
<b>3. TARIFS – AFFILIATIONS – LICENCES</b>	
<b>A. Généralités</b>	
a. Barème des cotisations	p.22
b. Catégories d'âges	p.23
c. Passeports et cartes	p.24
d. A savoir	p.25
e. Numérotage des licences	p.26

## B. Affiliations et Licences

a. L'affiliation (nouveau club)	p.27
b. La réaffiliation (renouvellement club)	p.28
c. Licence Membre Individuel (Officiels)	p.29 – p.30
d. Licence Dirigeant	p.31
e. Licence/Affiliation Membre Individuel (Organisateur pro - Agent sportif)	p.32
f. Licence Boxe Professionnelle	p.33
g. Licence Boxe Amateur	p.34
h. Licence Aéroboxe	p.35
i. Licence Boxe Educative Assaut loisir (jeune)	p.36
j. Licence Boxe Educative Assaut loisir (adolescent/adulte)	p.37
k. Licence Handi-boxe	p.38
l. Licence Prescri'Boxe	p.39
m. ATP Volontaire	p.40

# SOMMAIRE

## 4. LA REUNION DE BOXE

- a. Demande d'organisation de boxe – formulaires p.42 - 43
- b. Droit de réunion et redevances forfaitaires (supprimés) p.44
- c. La lettre au préfet p.45
- d. Spécificités de la boxe amateur p.46
- e. Equivalence nombre de combats / classement boxe amateur p.47
- f. La saisie du procès-verbal p.48 - 49
- g. Procédure de déplacement à l'étranger BA/BEA – formulaires p.50 - 51
- h. Procédure de saisie des PV déplacement à l'étranger BA/BEAL – formulaires de PV p.52 - 53

## 5. LA BOXE PROFESSIONNELLE

- a. Prise de licence Boxe professionnelle p.55
- b. Informations : examens médicaux et sortie de territoire p.56 - 57
- c. Catégories de poids p.58
- d. Tarifs licences en boxe professionnelle p.59

# SOMMAIRE

## 6. LES FORMATIONS

- a. Les nouveautés
- b. Les différentes licences « cadres techniques »
- c. Les inscriptions
- d. Le prévôt fédéral et les autres formations
- e. Calendriers des formations

p.61 - 63

p.64 - 65

p.66

p.67 - 69

p.70 - 73

## 7. COORDONNEES

- a. Coordonnées des Comités Régionaux
- b. Coordonnées de la FFBoxe

p.75 - 76

p.77

## 8. VOLET MEDICAL

- a. Informations sur la commotion cérébrale
- b. Protocole de dépistage
- c. Fiche conseil
- d. Qu'est-ce-que le SCAT5 ?
- e. Le médecin de ring
- f. Trousse du médecin de ring

p.79 - 84

p.85

p.86

P.87

p.88 - 91

p.92

# INTRODUCTION

**Les procédures d'affiliation d'un comité, d'un club ou d'une école de boxe ainsi que de prise ou de renouvellement d'une licence subissent un grand changement à partir du 04 septembre 2023. Avec un maître-mot : simplification !**

### **1. Affiliation (ou renouvellement) d'un club ou d'une école de boxe**

-> Jusqu'à présent, il fallait que la structure envoie par mail les documents numérisés et remplis au Comité régional qui les validait puis les intégrait dans la base fédérale, ce qui actait de facto l'affiliation.

-> Désormais, chaque club ou école de boxe procèdera lui-même à cette formalité. Pour cela, il aura son propre espace auquel il sera possible d'accéder via le site Internet fédéral. S'il s'agit d'une première adhésion, il devra le créer. Dans tous les cas, des identifiants lui seront attribués. Une fois ceux-ci activés, il conviendra de suivre étape par étape le menu déroulant afin de faire figurer toutes les informations demandées relatives à l'association : identité des membres de Bureau, équipe technique etc.

L'informatique faisant bien les choses seules les personnes dûment licenciées (par le biais de ladite affiliation de leur club) et satisfaisant les critères requis (détention du prévôt fédéral, casier judiciaire...) pourront être sélectionnées. Par ailleurs, cette nouvelle configuration permettra à l'entité en question de régler directement le montant de son affiliation ou autre par virement ou prélèvement automatique.

Une fois tout ceci fait, le Comité régional vérifie que tout a été fait correctement et valide l'affiliation. Mais, encore une fois, ce ne sera plus à lui de prendre en charge toute la tâche administrative.

Par ailleurs, chaque espace club permettra aux administrateurs de celui-ci, désignés par leur Président, de consulter l'ensemble des données le concernant (statistiques, attestation d'affiliation, assurance, licences de ses membres, informations fédérales etc.)

## 2. La prise ou le renouvellement de licence

-> Désormais, tout licencié, nouveau ou pas, pourra saisir lui-même sa licence dans le nouveau menu dédié appelé à figurer sur le site Internet de la FF Boxe où il trouvera, de surcroît, un certificat médical type téléchargeable à remplir par son médecin. Là encore, il devra, pour cela, créer son espace et se voir octroyer des identifiants. Ensuite, il ne lui restera qu'à compléter les différents items en se laissant guider. Le club n'a plus à refaire la manœuvre, ce qui représente un gain de temps appréciable, en particulier pour ceux qui comptent dans leurs rangs des effectifs importants. Par ailleurs, le club est alerté informatiquement qu'une personne a activé la prise de licence. Le pratiquant doit, en revanche, procéder au paiement, en présentiel, dans son club. Une fois ceci, ce dernier s'assure que l'ensemble de la procédure a été respectée puis transfère la demande au Comité régional pour validation.

Toutefois, ce processus concerne toutes les formes de licence sauf celle de boxe professionnelle qui demeure soumise à un formalisme renforcé en raison de la spécificité de cette forme pratique.

A noter que si un licencié n'est pas en capacité, faute de compétence ou de disposer d'un ordinateur, de saisir lui-même sa demande de licence, le club peut évidemment continuer à le faire en son nom. Mais pareil cas de figure devra être l'exception.

On est là dans un registre déclaratif. Ainsi, le licencié certifie sur l'honneur qu'il est bien titulaire des documents médicaux demandés et se doit d'ailleurs de les présenter, au moment du paiement, à son club à des fins de vérification.

La possibilité offerte au pratiquant d'effectuer lui-même cette démarche a également pour vertu de responsabiliser chacun en l'incitant à se licencier lui-même et ainsi d'éviter qu'une minorité de clubs continuent d'être dans l'illégalité en n'affiliant pas tous leurs adhérents à la FF Boxe afin d'augmenter leur marge et faire des économies de bout de chandelle à l'insu et au détriment des pratiquants.

Outre ce qui a été évoqué précédemment, chaque licencié aura la possibilité, sur son espace personnel, d'accéder à toutes les données le concernant (administratives, photos, palmarès, formation, téléchargement de sa licence...) ainsi qu'aux informations qui lui sont adressées par la FF Boxe, son Comité régional et son club.

RDV sur [www.ffboxe.com](http://www.ffboxe.com)

Et cliquez sur



Lancez une recherche

E-LICENCE TROUVER UN CLUB

Gants de couleurs Boutique FMMAF Nous suivre

PRATIQUER ACTUALITÉS FORMATIONS FÉDÉRALES BOXE PROFESSIONNELLE ÉQUIPES DE FRANCE LA FÉDÉRATION

FFBOXE

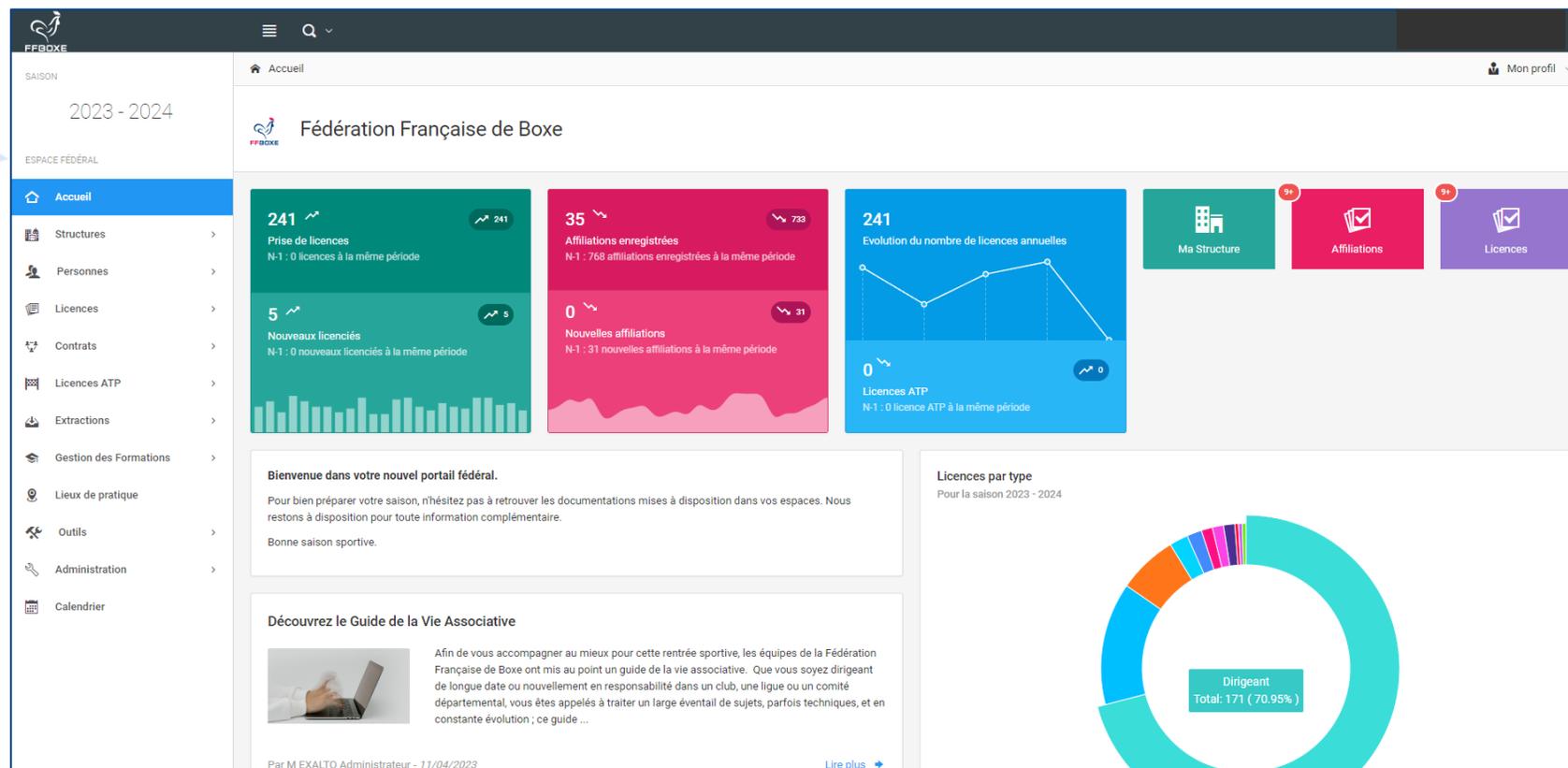
BOXE PROFESSIONNELLE

14 Juil

BULLETINS D'INSCRIPTION PHASE N°2 COUPE DE FRANCE ELITES ET CRITÉRIUM ELITES 3

## ESPACE INTRANET LICENCIE / CLUB / COMITE

Ce projet témoigne de la volonté affirmée d'offrir de nouveaux outils et de nouvelles ressources aux structures affiliées à la FFBoxe – un espace intranet personnel, l'accès à l'ensemble des documents administratifs liés à leurs licenciés (licences, palmarès, pièces dématérialisées...). La création de ces outils permettra une grande fluidité dans les divers échanges entre la fédération, les comités, les clubs et les licenciés.



Page d'accueil de l'outil E-Licence

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 Janvier 1978 modifiée par **la loi du 6 août 2004**, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le demandeur est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique.

Les clubs et C.R. sont invités à vérifier que toutes les rubriques de la demande de licence ou de renouvellement soient complètement remplies (notamment au niveau de l'adresse) et que le cachet du médecin figure bien sur les certificats médicaux.

*\*la délivrance des licences par les comités régionaux, EST SUBORDONNÉE à la validation par le C.R. du dossier COMPLET D'AFFILIATION du club AUCUN PASSEPORT ou CARTE de quelque nature qu'il soit NE DOIT ETRE DELIVRE au titre d'un club dont le dossier d'affiliation n'est pas complet.*

Par ailleurs, en application des articles L 212-9 et L 322-1 du code du sport, toute délivrance de licence dirigeant, cadre technique et officiel sera obligatoirement assujettie à un contrôle d'honorabilité, conformément aux dispositions prévues au titre III (les licenciés) des Règlements généraux de la FFBoxe.

### IMPORTANT

- L'exploitation informatique des licences nécessite une certaine discipline, au titre de laquelle nous vous prions d'être très vigilants.  
Pour les professionnels et les amateurs, la demande de livret sportif ne pourra être traitée que si les examens médicaux requis ont été effectués et que le DOSSIER MEDICAL EST COMPLET.

Désormais, toute saisie de licence s'effectue **obligatoirement** par voie informatique (sur l'espace E-Licence).

Pour toute information obligatoire non-mentionnée lors du processus de saisie de licence, **la demande de licence sera refusée par votre Club ou Comité Régional.**

## RETRAIT DE LICENCE

La FFBoxe peut décider du refus, du non renouvellement ou du retrait d'une licence fédérale de quelque nature qu'elle soit, pour des raisons d'ordre médical, d'insuffisance de palmarès ou pour toute autre cause portant atteinte à l'honorabilité de la Boxe, de la FFBoxe, de ses associations ou de ses membres et, notamment, en cas de retour négatif du contrôle d'honorabilité.

**DANS TOUS LES CAS** toute demande de licence non-complète effectuée via le formulaire de demande de licence 2023-2024 doit être REFUSEE par le C.R. et la FFBoxe.

# CALENDRIER DE MISE EN PLACE DE L'OUTIL E-LICENCE

<b>Étape 1</b> Mise en production réelle : <b>Juillet 2023</b>	<b>Étape 2</b> Mise en production réelle : <b>Décembre 2023</b>	<b>Étape 3</b> Mise en production réelle : <b>Avril 2024</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des licences</li> <li>• Prise de licence</li> <li>• Gestion des licenciés</li> <li>• L'espace licencié</li> <li>• Gestion des structures rattachées à la FFBoxe</li> <li>• Tableaux de bord d'activité et de suivi</li> <li>• Génération des suivis financiers et bordereaux</li> <li>• Mise en place des systèmes de paiements</li> <li>• Honorabilité</li> <li>• Sanctions disciplinaires</li> <li>• Décisions médicales</li> <li>• Saisie des boxeurs étrangers</li> <li>• Génération de la licence numérique</li> <li>• Carte interactive des clubs</li> <li>• Foire aux questions</li> <li>• Bibliothèque de documents</li> <li>• Abonnement à la revue FFBoxe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'une manifestation</li> <li>• Procès-verbal digitalisé</li> <li>• Module formation</li> <li>• Agenda des manifestations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Datavisualisation des données</li> <li>• Module direction technique nationale</li> <li>• Gestion et hébergement des données médicales</li> <li>• Reporting arbitre</li> <li>• Module de notation des arbitres</li> <li>• Gestion des listes de diffusion</li> <li>• Feeds d'information</li> <li>• Outil d'exports à la demande</li> </ul>

# CONSEILS PRATIQUES

## LA SAISIE

- En cours de saisie (notamment en cas de blocage) **veuillez lire attentivement** les messages que la base vous indique.
- La fédération ne fonctionne plus sous forme de « bordereau », mais davantage sous forme de « panier », comme un site internet marchand.
- Le cumul des licences (anciennement 10€) a été supprimé par le comité directeur de la fédération.
- Le club devra effectuer les démarches habituelles auprès de la préfecture dès qu'une modification intervient au sein de l'association.
- Le club peut saisir la licence de la personne sur son espace club E-Licence mais le futur licencié peut également pré-saisir sa licence sur son espace (le club restant l'organe valideur et payeur).

## LES FINANCES

- Les règlements de licence et d'affiliation se font **impérativement** par prélèvement (privilegié), paiement par CB ou virement bancaire.
- Le montant de la licence à régler sur l'outil E-Licence correspond à la cotisation fédérale et cotisation régionale (+ coûts assurance). La cotisation au club n'est pas comprise dans l'outil.
- Les droits et redevances des réunions amateurs et mixtes ont été supprimés par la fédération pour que les clubs et comités organisent davantage.
- **IBAN FFBOXE** : FR76 1027 8060 1400 0204 7370 141
- **BIC FFBOXE** : CMCIFR2A

Les licences à délivrer « Cartes ou Passeports » sont déterminées automatiquement dans la base de données lors de la saisie. Pensez à insérer dans le tiroir inférieur les lettres cartes ainsi que les lettres licences à coller dans les passeports.

## **Types de licences concernées par les cartes :**

- DIRIGEANTS DE C.R./C.D./Clubs
- OFFICIELS
- VOLONTAIRES (passage en ATP)
- AEROBOXE

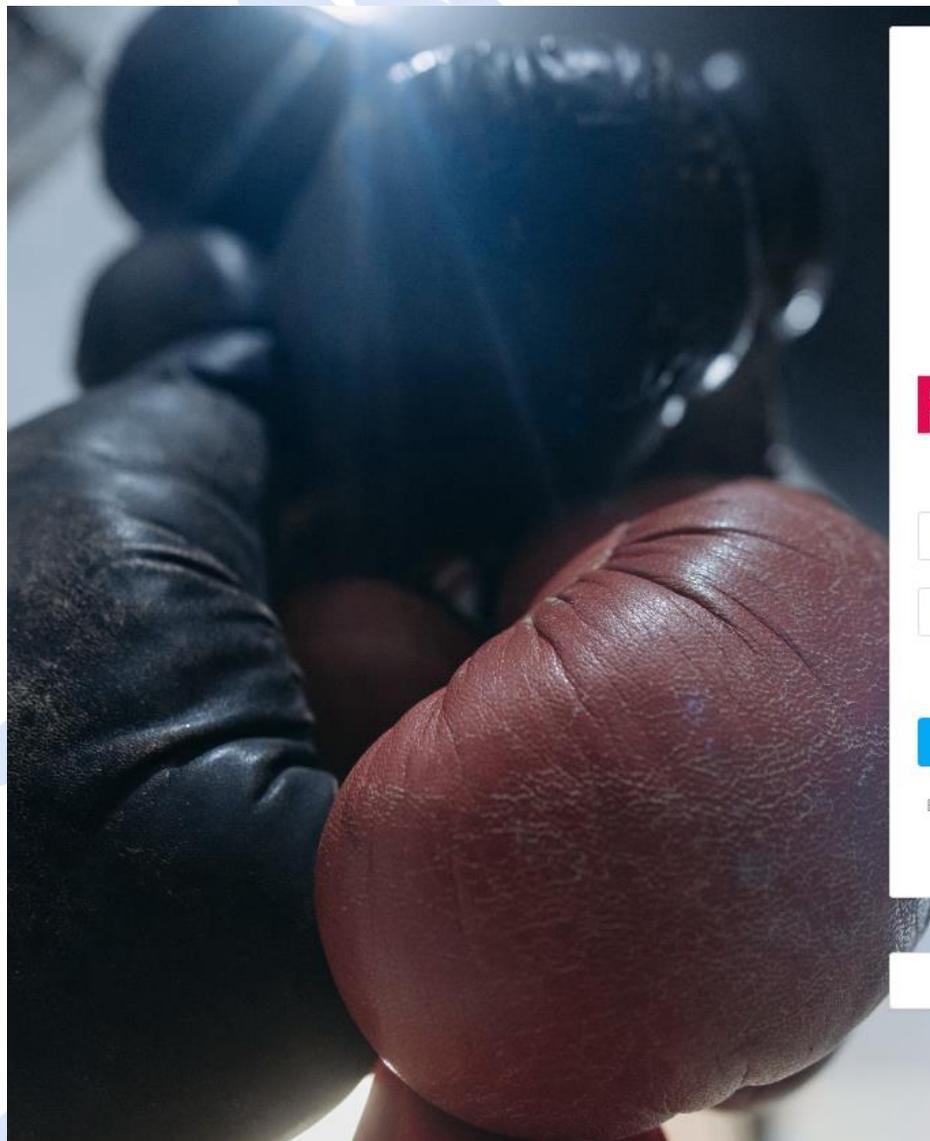
## **Types de licences concernées par les passeports :**

- BOXEURS BEAL (Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets)
- BOXEURS BEAL (Juniors, Seniors, Vétérans)
- BOXEURS BA
- BOXEURS HANDI BOXE
- BOXEURS PROS
- **TOUS LES JUGES ARBITRES (partie état civil) + Carte JAS**

### **JAR – JAG- JAN – JAIA- JAIP**

- Pour PRESCRIBOXE : un carnet de suivi est remis au club

Pour l'envoi des cartes licences, il conviendra d'utiliser des enveloppes à fenêtre A5 (demi-format) pour les expéditions individuelles (officiel) ou des enveloppes A4 à fenêtre pour un envoi groupé (club). A vous de voir ceci n'est qu'un conseil...



Pour accéder à son espace Comité ou club/école de boxe ou licencié, il faut se connecter à : <https://extranet.ffboxe>

Pour accéder à son espace Licencié, il faut se connecter à : <https://monespace.ffboxe.com>

Un tutoriel vidéo et un document écrit vous sont proposés pour vous accompagner dans vos démarches de saisie et/ou validation d'affiliation et de licence.

Un environnement test (pré-production), vous permettant de vous faire la main sur l'outil, sans que cela n'engendre de modifications sur l'outil réel, vous est proposé : <https://pprod-extranet.ffboxe.com>

## L'ARCHIVAGE DES LICENCES

Il n'y a pas d'obligation légale pour les associations de verser leurs archives aux archives municipales ou départementales.

Les associations peuvent proposer aux archives municipales ou départementales les documents dont elles jugent qu'ils présentent un intérêt historique sachant que :

- les archives municipales collectent et conservent les documents produits ou reçus par les services et établissements municipaux et les documents d'origine privée concernant la ville concernée,
- les archives départementales collectent et conservent les documents produits par les services publics situés dans le département et les documents privés intéressant l'histoire locale.

**Cependant : s'il y a litige sur une licence, et que le formulaire de demande de licence n'est pas disponible, le club se met en difficulté dans ce litige. La FFBOXE préconise ainsi 10 ans au minimum pour se sécuriser, l'idéal serait de pouvoir les archiver sur 20 ans.**

Exceptionnellement pour cette intersaison 2023-2024, la période de mutation réglementaire pour un boxeur amateur est ouverte du lundi 04 septembre au samedi 30 septembre 2023.

La procédure de demande de mutation s'effectue uniquement en ligne par le club ou le licencié (si club, sur « E-Licence », si licencié, sur « Mon Espace »).

Pour un licencié BA ayant été licencié la saison précédente ou en cours de saison dans un autre Comité Régional que le vôtre, il suffit d'effectuer la demande de mutation uniquement en ligne sur « E-Licence » par le club ou sur « Mon Espace » par le licencié.

La demande sera alors envoyée au CR pour validation (par E-Licence). Le CR n'aura plus qu'à valider la demande de mutation. Une information sera alors envoyée au club quitté. d'effectuer la demande de prendre contact avec le Comité quitté afin que celui-ci remplisse la rubrique MUTATION en indiquant le n° de Comité ou se licencie désormais le concerné ainsi que la date de mutation.

Pour une mutation hors période réglementaire (à partir du 1<sup>er</sup> octobre), le boxeur amateur doit faire la demande en ligne sur « Mon Espace ». La demande sera soumise à validation des structures suivantes:

- Club receveur ;
- Club quitté ;
- Comité régional quitté.

Une fois la demande de mutation validée par les trois structures, la mutation est effective.

## FRANCE BOXE

Il est IMPERATIF d'appliquer la procédure suivante :

- Toutes modifications : d'adresse – de composition de club – de fin de licence avant la date de fin de saison, sont placées sous la responsabilité du Comité Régional.
- Il appartient au club de procéder aux modifications qui s'imposent en temps et en heure, la base de données étant un outil d'utilisation nationale, les renseignements y figurant devant être justes.
- Chaque saison, trop de revues France Boxe sont retournées à la FFBoxe avec la mention « n'habite pas à l'adresse indiquée NPAI ». Merci d'informer votre Comité Régional ou votre Club **pour tout changement de domiciliation. D'autre part, chaque retour de France Boxe est signalé au CR par la FFBOXE.**
- Dans un premier temps, en cas de non-réception du magazine par le licencié, celui-ci doit prendre contact avec le CR pour vérifier la validité de l'abonnement et l'exactitude des informations (notamment postales).
- Dans un second temps, il appartient au licencié de se rapprocher de son bureau de poste pour s'assurer de la bonne distribution.

### INFORMATION :

- Rythme des envois France Boxe : 6 numéros par saison sportive.



# TARIFS - AFFILIATIONS - LICENCES

## Article L321-4

*Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.*

## Article L321-6

*Lorsque la fédération agréée à laquelle est affiliée l'association sportive propose aux membres de celle-ci, qui sollicitent la délivrance d'une licence, d'adhérer simultanément au contrat collectif d'assurance de personnes qu'elle a souscrit, elle est tenue :*

*1° De formuler cette proposition dans un document, distinct ou non de la demande de licence, qui mentionne le prix de l'adhésion, précise qu'elle n'est pas obligatoire et indique que l'adhérent au contrat collectif peut en outre souscrire des garanties individuelles complémentaires ;*

*2° De joindre à ce document une notice établie par l'assureur conformément au deuxième alinéa de l'article L. 141-4 du code des assurances.*

*Il est par ailleurs important de rappeler que dans le cadre ainsi défini, ce n'est pas au sportif de prouver l'inexécution par le club de son devoir d'information, mais à ce dernier de rapporter la preuve qu'il a fait le nécessaire pour que la loi soit appliquée.*

*Il appartient donc au club de se pré constituer la preuve de la bonne exécution de son obligation de renseignement*

*Il apparaît à cet égard que la jurisprudence considère en quelque sorte les clubs sportifs, même amateurs, comme des professionnels à l'égard de leurs adhérents réputés « profanes ».*

*(comparable, dans une certaine mesure, à la situation d'un prestataire de service face à un consommateur. Cf. Art L 111-2 du Code de la Consommation : « Tout professionnel prestataire de service doit (...) mettre le consommateur en mesure de connaître les caractéristiques essentielles du service »).*

**AFFILIATIONS**

AFFILIATION CR, CD, CLUB, CLUB UNIVERSITAIRE, MILITAIRE et F.C.S.A.D.	50
FORFAIT AFFILIATION ECOLE DE BOXE (1 Pdt, 1 TG, 1 SG; Prévôt ou BEES)	160
DROIT ET REDEVANCE FORFAITAIRE <i>Décision du comité directeur du 07/06/2022</i>	0

**BUREAU**

MEMBRE DE COMITE D'ASSOCIATION : CR/CD/AS/EB/MILITAIRE/UNIVERSITAIRE/FCSAD	66
CADRE TECHNIQUE FEDERAL (stagiaire- Prévôt, Aéro, Assistant Boxe), B.E./BPJEPS ou DEJEPS n'ayant pas de boxeur Proc	
CADRE TECHNIQUE BREVET D'ETAT/PREVOT D'ETAT/BPJEPS/PREVOT FEDERAL/DEJEPS ayant sous contrat des boxeurs professionnels	166

**OFFICIELS**

DELEGUE DE REUNION, PRESENTATEUR, CHRONOMETREUR, MEDECIN	66
JUGE ARBITRE AMATEUR (stagiaire, régional, inter régional, national, international AOB)	
OFFICIEL ET SUPERVISEUR PROFESSIONNEL INTERNATIONAL (TOUTES FEDERATIONS CONFONDUES)	321
JUGE DIRECTEUR D'ASSAUT : <i>DE si l'intéressé possède une autre licence</i>	26

**DROITS ET REDEVANCES**

ORGANISATION AMATEUR <i>Décision du comité directeur du 20/05/2023</i>	Gratuité
ORGANISATION MIXTE <i>Décision du comité directeur du 20/05/2023</i>	Gratuité
ORGANISATION BEA ou BA HUIS CLOS (moins de 10 combats)	Gratuité

**LICENCES**

LICENCE BOXE EDUCATIVE ASSAUT/LOISIR Poussins - Benjamins - Minimes - Cadets <i>Nouvelle licence</i>	26
LICENCE HANDI-BOXE	
LICENCE AEROBOXE	
LICENCE BOXE ASSAUT/LOISIR Juniors/ Séniors/Vétérans <i>Nouvelle licence</i>	46
LICENCE BOXE AMATEUR	
LICENCE PRESCRI'BOXE de Poussins à Vétérans, sans compétition (sous réserve d'une présentation d'une prescription médicale)	10

**AUTRE TITRE DE PARTICIPATION**

ATP VOLONTAIRE (à partir de 16 ans - clubs et écoles de boxe) <i>Passage de licence à ATP</i>	13
---	----

**DIVERS**

FRANCE BOXE	21
DROIT DE RECLAMATION	150
DUPLICATA DE LIVRET SPORTIF	2
DEMANDE DE DUPLICATA ET AUTHENTIFICATION DIPLOME PF et AEROBOXE	15
<i>En cas de CUMUL de FONCTION - frais administratifs à CHAQUE NOUVELLE LICENCE (+)</i>	10

Tous nos tarifs se décomposent de façon suivante :

Le prix de l'assurance (voir tableau ci-dessous)

Il faut également considérer les déductions suivantes :

- La ristourne au Comité Régional et éventuellement au Comité Départemental
- La quote-part fédérale et selon les CR une quote-part régionale supplémentaire.

Selon l'article 14 des statuts des CR :

**Le Comité régional peut percevoir une contribution financière émanant des associations sportives affiliées, des structures sportives associées ou de leurs membres dont le montant est fixé en Assemblée Générale du C.R. et dans les limites fixées par celle-ci.**

Pour les dirigeants, les officiels et les boxeurs professionnels les tarifs comprennent également l'abonnement forfaitaire au magazine France Boxe (21 €)

**DECOMPOSITION DES TARIFS FFBOXE**

	Prix FFBoxe	Assurance comprise
<b>Licence Prescri'boxe</b>	10,00 €	3,25 €
<b>ATP Volontaire</b>	13,00 €	0,75 €
<b>Licence BEAL &lt;= Cadets</b>	26,00 €	3,25 €
<b>Licence BEAL &gt;= Juniors</b>	46,00 €	3,25 €
<b>Licence Directeur Assaut</b>	26,00 €	3,25 €
<b>Licence Handi-boxe</b>	26,00 €	3,25 €
<b>Licence Aéroboxe</b>	26,00 €	3,25 €
<b>Licence BA (Amateur)</b>	46,00 €	3,25 €
<b>Licence Pro étranger</b>	60,00 €	10,00 €
<b>Licence Dirigeant</b>	66,00 €	3,25 €
<b>Licence Officiel</b>	66,00 €	3,25 €

**Pour le barème de la catégorie professionnelle, se référer à la page 59**

BOXEUR né en	CATEGORIE D'AGE	LICENCE Possible	COTISATION FFBoxe
2017 2018 2016	P1 POUSSIN P2 P3	BABY BOXE à partir de 8 ans (renouvellement) BOXE EDUCATIVE ASSAUT LOISIR (renouvellement) HANDI-BOXE	26 €
2014	P4	PRESCRI'BOXE (selon prescription)	10 €
2013 2012	B1 BENJAMIN 1ère année B2 BENJAMIN 2ème année	BOXE EDUCATIVE ASSAUT LOISIR (renouvellement) HANDI-BOXE	26 €
		PRESCRI'BOXE (selon prescription)	10 €
2011	M1 MINIME 1ère année	BOXE EDUCATIVE ASSAUT LOISIR (renouvellement) HANDI-BOXE	26 €
		PRESCRI'BOXE (selon prescription)	10 €
2010	M2 MINIME 2ème année	BOXE EDUCATIVE ASSAUT LOISIR (renouvellement) HANDI-BOXE	26 €
		BOXE AMATEUR	46 €
		PRESCRI'BOXE (selon prescription)	10 €

BOXEUR né en	CATEGORIE D'AGE	LICENCE Possible	COTISATION FFBoxe
2009	C1 CADET 1ère année	BOXE EDUCATIVE ASSAUT LOISIR (renouvellement) HANDI-BOXE AEROBOXE	26 €
		BOXE AMATEUR	46 €
		PRESCRI'BOXE (selon prescription)	10 €
2007	J1 JUNIOR 1ère année	HANDI-BOXE AEROBOXE	26 €
		BOXE EDUCATIVE ASSAUT LOISIR BOXE AMATEUR	46 €
		PRESCRI'BOXE (selon prescription)	10 €
		ATP VOLONTAIRE	13 €
2005 et avant	S SENIOR	HANDI-BOXE AEROBOXE	26 €
		BOXE EDUCATIVE ASSAUT LOISIR BOXE AMATEUR	46 €
		PRESCRI'BOXE (selon prescription)	10 €
		ATP VOLONTAIRE	13 €

Les livrets sportifs (bleu foncé) sont utilisables durant 5 saisons

- **Lorsque le licencié ne change pas de type de licence :**

**1<sup>ère</sup> saison** : délivrance du passeport en 2023/2024 (envoi passeport + lettre avec autocollants état civil et palmarès) le licencié collera l'état civil page 3.

**2<sup>ème</sup> saison** : renouvellement de licence 2024/2025 (envoi lettre avec autocollants) le licencié collera l'état civil **page 3** par dessus 2023/2024 .

**Le Palmarès sera collé par-dessus celui de la saison précédente page 21**

**3<sup>ème</sup> saison - 4<sup>ème</sup> saison et 5<sup>ème</sup> saison** : 2025/2026 (et au-delà) renouveler l'opération effectuée lors de la 2<sup>ème</sup> saison.

Au niveau de la base de données, une information apparaîtra avec la date de délivrance du passeport dans « BORDEREAU et dans LICENCIE» pour les BA.



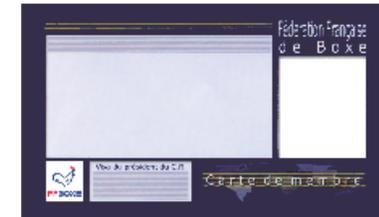
- **Lorsque le licencié change de type de licence** : changement de licence « BEAL vers BA – ou encore BA vers Pro»

**1<sup>ère</sup> saison** : délivrance du passeport en 2023/2024 (envoi passeport + lettre avec autocollants état civil et palmarès)

**2<sup>ème</sup> saison** : renouvellement de licence 2024/2025 (envoi lettre avec autocollants) le licencié collera l'état civil page 3 par dessus 2023/2024

Le Palmarès sera collé par-dessus celui de la saison précédente page 21.  
En cas de changement de licence « BEAL vers BA ou encore BA vers Pro » l'opération est identique.

**3<sup>ème</sup> saison - 4<sup>ème</sup> saison** renouveler l'opération effectuée précédemment –  
Délivrance d'un nouveau passeport pour la **5<sup>ème</sup> saison**.



**Les cartes délivrées aux dirigeants et aux officiels sont à renouveler chaque saison.**

### **RAPPEL : Modification de l'art. 10 des règlements généraux (Assemblée générale 2022)**

Modification de l'article 10 des règlements généraux - Affiliation à la FFBoxe

**« Un changement de type d'association école de boxe qui devient club, est autorisé en cours de saison sportive. Par contre, une affiliation club en début de saison sportive n'autorise pas le passage en école de boxe en cours de saison sportive. »**

### **RAPPEL : Modification de l'art. 17 des règlements généraux – LES AUTRES CATEGORIES DE LICENCE**

La ou les catégorie(s) et/ou fonction(s) renseignée(s) dans l'espace E-Licence lors de la demande de licence FFBoxe, remplie(s) annuellement, déterminent les activités qui peuvent être assurées par son titulaire, dans le cadre des activités contrôlées par la FFBoxe.

Les membres bénévoles ne peuvent faire état de leur fonction au sein de la Fédération à des fins professionnelles ou lucratives.

**Conformément à la mise en place du contrôle d'honorabilité**, les demandes de licence dirigeant, cadre technique et officiel (dès la prise de licence de Prévôt stagiaire) doivent répondre impérativement à chaque renouvellement de licence, aux conditions mentionnées dans l'espace E-Licence lors de la prise de licence.

## NUMEROTATION DES LICENCES ET AFFILIATIONS



**Le numéro de licence change avec l'apparition de l'outil E-Licence.**

**Il est dorénavant composé de 6 chiffres (ex : 000396).**

*Exit ainsi les numéros commençant par une lettre correspondant à un CR (plus simple en cas de déménagement ou mutation de conserver son numéro de licence).*

---

**Le numéro d'affiliation d'un club ou d'une école de boxe se voit également modifié avec l'apparition de l'outil E-Licence.**

**Il est dorénavant composé de 5 chiffres (ex : ancien numéro : 108 / nouveau numéro : 00108).**

---

**Le numéro d'affiliation d'un CD est son numéro administratif de département.**

*Par exemple, pour le CD Paris, le numéro est 75.*

1 <sup>ère</sup> Affiliation (nouvelle structure)	Prérequis	Démarches de la structure	Démarches du Comité Régional (CR)
<p>1<sup>ère</sup> demande D'affiliation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Club</li> <li>• Ecole de boxe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre contact avec le CR dont dépend le nouveau club ou la nouvelle école</li> <li>• Prévoir l'élection de 3 dirigeants et la nomination d'un cadre technique :  1 président ; 1 trésorier général ; 1 secrétaire général.</li> <li>• 1 cadre technique au minimum prévôt fédéral (PF) : le cadre technique ne peut être en aucun cas Président de cette structure ou de toute autre structure.</li> </ul> <p><b>RAPPEL: il n'y a pas de cumul de fonction au sein du comité de direction d'un club ou d'une école.</b></p>	<p>Saisir une demande d'affiliation sur E-Licence par le club/l'école comprenant a minima (via le site de la Fédération : <a href="http://www.ffboxe.com">www.ffboxe.com</a>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 membres dirigeants (président, secrétaire général, trésorier général) ;</li> <li>• 1 cadre technique.</li> </ul> <p>Les écoles de boxe ne sont pas habilitées à accueillir des licences de Boxe amateur et professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le cadre technique, le certificat médical de non contre-indication à l'enseignement de la pratique de la boxe, <u>disponible en téléchargement sur le site internet de la FFBoxe</u> doit être dûment renseigné par un médecin généraliste ;</li> <li>• Copie certifiée conforme des statuts déposés à la Préfecture ;</li> <li>• Copie du récépissé de déclaration à la Préfecture (loi du 1er juillet 1901) ou la copie de la publication faite au Journal Officiel ;</li> </ul> <p><b>Pour rappel, toute licence « Dirigeant », « Cadre technique » et « Officiel » est soumise à un contrôle d'honorabilité par le ministère des Sports.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors de la saisie de l'affiliation sur l'espace E-Licence, le club devra régler, par prélèvement (privilegié), CB ou virement bancaire, le montant de l'affiliation et le montant des licences des dirigeants et du cadre technique.</li> </ul> <p>Dès validation du CR, le club / l'école recevra un mail de confirmation et validation de son affiliation. Dès lors, il/elle pourra saisir et valider des licences.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la conformité des documents et informations reçus par cette nouvelle structure (sur l'espace E-Licence du CR).</li> <li>• Valider l'affiliation sur E-Licence si tous les documents et toutes les informations renseignés sont corrects. S'ils ne le sont pas, ne pas valider l'affiliation et indiquer au club, via l'outil, les éléments manquants pour validation de l'affiliation. Dans ce cas, le club ou l'école de boxe recevra un mail contenant les éléments manquants mentionnés par le CR.</li> </ul>

Réaffiliation du club (renouvellement)	Pré-requis	Démarches du club	Démarches du Comité Régional (CR)
<p>Demande de renouvellement d'affiliation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Club</li> <li>• Ecole de boxe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre contact avec le CR pour toute modification intervenant sur le club, l'école déjà existant(e)</li> <li>• Prévoir l'élection de 6 membres dirigeants minimum (sauf pour les écoles de boxe qui peuvent rester à 3 membres dirigeants minimum) dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>1 président</li> <li>1 trésorier</li> <li>1 secrétaire etc...</li> </ul> </li> <li>• Et la nomination d'un cadre technique (au minimum prévôt fédéral PF).</li> </ul> <p>Le cadre technique ne peut être en aucun cas Président de cette association ou de toute autre association.</p> <p><b>RAPPEL: il n'y a pas de cumul de fonction au sein du comité de direction d'un club.</b></p>	<p>Le président du club / de l'école de boxe recevra un mail à partir duquel il activera la connexion en changeant le mot de passe temporaire après avoir accepté la charte de gestion des données de la fédération (d'où l'obligation de communiquer au préalable l'adresse mail du président de la structure à son CR. Absence d'adresse mail = impossibilité de recevoir son identifiant et mot de passe). Cela permet de récupérer les données existantes de la structure.</p> <p>L'espace E-Licence (<a href="https://extranet.ffboxe.com">https://extranet.ffboxe.com</a>) permet aux clubs et écoles de boxe de se réaffilier en ligne et soumettre leur affiliation à validation par le CR.</p> <p>Un tutoriel du process d'affiliation est disponible sur le site internet de la FFBoxe et a été envoyé aux CR avant le début de saison 2023-2024.</p> <p><b>Pour rappel (depuis la saison 2021-2022) : Toute licence « dirigeant », « cadre technique » et « officiel » est soumise à un contrôle d'honorabilité par le ministère chargé des Sports.</b></p> <p><b>Mode de règlement privilégié : prélèvement sur l'outil E-Licence.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la conformité des documents et informations reçus par cette structure.</li> <li>• Valider la réaffiliation et les licences des membres dirigeants et du cadre technique sur E-Licence si tous les documents et toutes les informations renseignés sont corrects. S'ils ne le sont pas, ne pas valider l'affiliation et indiquer au club, via l'outil, les éléments manquants pour validation de l'affiliation. Dans ce cas, le club ou l'école de boxe recevra un mail contenant les éléments manquants mentionnés par le CR.</li> </ul> <p><b>IMPORTANT :</b> En cas de changement de type d'association (exemple : école qui devient club), seule la FFBoxe est habilitée à effectuer ce changement au niveau informatique, il est donc impératif de contacter le service concerné pour effectuer et valider cette opération, IDEM pour toutes créations de nouvelles structures.</p>

## LICENCE MEMBRE INDIVIDUEL (OFFICIELS )

<p>Pré-requis</p>	<p>Concerne : les officiels (excepté les JDA)</p> <p>Catégorie d'âge : Être majeur – concerne les officiels boxe amateur et/ou boxe professionnelle</p> <p>Pièce à fournir 1<sup>ère</sup> demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 photo d'identité pour tous</li> <li>• Pièce d'identité</li> <li>• PSC1 ou équivalent (sauf pour les juges et juges arbitres BEA mineurs)</li> </ul> <p>1<sup>ère</sup> demande/renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite médicale obligatoire pour le corps arbitral</li> <li>• Code de déontologie signé</li> <li>• Engagement républicain signé</li> </ul> <p><b>Pour rappel (depuis la saison 2021-2022) : Toute licence « officiel » est soumise au contrôle d'honorabilité par le ministère des Sports.</b></p>
<p>Spécificités</p>	<p>L'âge limite pour obtenir une licence de JUGE-ARBITRE est fixé à 70 ans, et l'âge limite est de 72 ans pour la licence de juge. Dès l'âge de 65 ans atteint, les J/A doivent présenter les examens médicaux suivants : visite médicale avec aptitude physique (CI maladies neurologiques) et psychique, à la pratique de l'arbitrage + un examen ophtalmologique (obligation du port de lentilles de contact à partir d'une vision inférieure ou égale à 3/10 sur l'œil le plus mauvais) + ECG d'effort</p> <p><b>LA DEMANDE DE LICENCE DE MEMBRE INDIVIDUEL EST TRAITEE ADMINISTRATIVEMENT EXCLUSIVEMENT PAR LE CR</b>  <b>L'officiel peut néanmoins pré-saisir sa licence sur son espace E-Licence (le CR restant l'organe qui valide suite au paiement).</b></p>
<p>Coût</p>	<p>(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)</p>

# LICENCE MEMBRE INDIVIDUEL (OFFICIELS)

CNO

Les engagements républicains



En tant qu'officiel de la FFBoxe et dans le cadre du contrat d'engagement républicain signé le 03/03/2022 par le Président de la FFBoxe, je m'engage à respecter les principes ci-dessous dans le cadre de mes fonctions :

## LE RESPECT DES LOIS DE LA REPUBLIQUE

Je m'engage à ne pas me prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour m'affranchir des règles communes régissant mes relations avec les collectivités publiques.

Je m'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

## LA LIBERTE DE CONSCIENCE

Je m'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de l'ensemble des membres de la FFBoxe, et m'abstiens de tout acte de prosélytisme.

## L'EGALITE ET LA NON-DISCRIMINATION

Je m'engage à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

## LA FRATERNITE ET LA PREVENTION DE LA VIOLENCE

Je m'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Je m'engage à rejeter toutes formes de discrimination.

## LA DIGNITE DE LA PERSONNE HUMAINE

Je m'engage à :

- N'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine ;
- À respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique des personnes, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par des agissements ou de la négligence.
- À n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité

## LE RESPECT DES SYMBOLES DE LA REPUBLIQUE

Je m'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Date :

Signature :

1 / 1

CNO

CODE DE DÉONTOLOGIE DES OFFICIELS FFBOXE



Je soussigné \_\_\_\_\_ m'engage à :

1. Connaître avec précision et appliquer les codes sportifs et règlements en toutes circonstances ;
2. Être juste et impartial et communiquer clairement ses décisions ;
3. Suivre les formations pour avoir les connaissances et maintenir les compétences qui répondent aux exigences de son niveau de pratique et de perfectionnement ;
4. Être bien préparé pour chaque compétition (condition physique optimale, ponctualité, disponibilité, tenue vestimentaire et équipements appropriés...);
5. Être et demeurer exemplaire en toutes circonstances, dans et au dehors de l'aire sportive ;
6. Être respectueux, accueillant et diplomate envers tous les acteurs de la compétition (compétiteurs, entraîneurs, organisateurs, spectateurs, média, officiels, bénévoles...);
7. À s'interdire toutes les critiques ou commentaires préjudiciables envers d'autres officiels, entraîneurs et boxeurs ou la FFBoxe et les fédérations auxquelles elle est affiliée ou ses membres, par quelque moyen que ce soit (oral, écrit, article publié, Twitter, forums internet, blogs, sites de réseaux sociaux...);
8. À avoir un comportement irréprochable (ne pas consommer de l'alcool ou fumer en étant en fonction, ne pas utiliser de drogues illicites ou tout produit à cause desquels le jugement ou les réflexes seraient ralentis).
9. Éviter une proximité inappropriée avec des compétiteurs et spectateurs ;
10. S'interdire tout conflit d'intérêt (interdiction de participer à des paris sportifs sur la compétition, refuser tout cadeau d'une valeur inappropriée et toute rémunération induue, ...);
11. Faire preuve d'un esprit de sportivité et promouvoir les aspects positifs du sport, tels que le fair-play ;
12. Ne jamais solliciter un organisateur, un président de CRO ou la personne en charge des désignations au sein de la CNO, pour officier dans une organisation.
13. Se signaler et si possible se retirer si son jugement risque d'être orienté, de façon positive ou négative, par toute relation personnelle qu'il entretiendrait avec le boxeur ou son entraîneur (même club, ami, ennemi, famille...)

Tout comportement anormal, dangereux, agressif ou manquement d'un officiel à ces engagements en application de ce code de déontologie, pourra amener la CNO à la saisine du comité d'éthique. Le comité d'éthique rendra un avis qui pourra conduire à la saisine de la commission fédérale disciplinaire de première instance.

Date :

Signature :

1 / 1

## LICENCE DIRIGEANT

<p>Pré-requis</p>	<p>Concerne : les membres et cadres technique de club/école de boxe – de Comité Régional – de Comité Départemental            Catégorie d'âge : Être majeur (seul l'officiel BEA peut être mineur - minimum 16 ans)</p> <p>Pièce à fournir 1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 photo d'identité</li> </ul> <p>1ère demande/renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite médicale obligatoire pour le cadre technique</li> </ul> <p><b>Pour rappel (depuis la saison 2021-2022) : Toute licence « dirigeant », « cadre technique » et « officiel » est soumise au contrôle d'honorabilité par le ministère des Sports.</b></p>
<p>Coût</p>	<p>(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)</p>
<p>Démarches du club</p>	<p>Pour affiliation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connexion sur l'espace E-Licence pour saisie de l'affiliation et des licences de membres du club/école de boxe, CR ou CD</li> <li>• Paiement directement sur l'outil (prélèvement privilégié)</li> </ul> <p>Pour ajouter des membres dirigeants supplémentaires (après avoir affilié le club), la saisie s'effectue également via l'espace club E-Licence.</p>
<p>Démarches du Comité régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification des informations renseignées par le club sur l'espace CR E-Licence (dès qu'un club soumet et finalise une demande d'affiliation, le CR reçoit une notification sur son espace E-Licence).</li> <li>• Lorsque le dossier d'affiliation du club/de l'école est validé par le CR, les licences sont disponibles dans l'espace Club E-Licence.</li> </ul>

## LICENCE / AFFILIATION MEMBRE INDIVIDUEL (ORGANISATEUR PRO - AGENT SPORTIF)

Informations	A partir de la saison 2023-2024, la licence d'organisateur professionnel n'existe plus et devient une « affiliation » en tant qu'organisateur professionnel. En effet, l'organisateur professionnel étant une structure (association, société), il ne peut être « licencié ». Néanmoins, le responsable légal de la structure affiliée sera bien licencié au sein de la FFBoxe.
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie d'âge : Être majeur</li> <li>• Pour la licence d'agent sportif : obtention de l'examen d'agent sportif et transmission de la licence professionnelle d'agent sportif</li> </ul> <p>Pièce à fournir pour une 1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 photo d'identité</li> </ul>
Spécificités	<p>La validation d'une affiliation « organisateur professionnel » ou d'une licence « agent sportif » est soumise directement à la fédération, au service boxe professionnelle.</p> <p>L'agent sportif ne doit pas s'inscrire dans un club.</p> <p><b>LA DEMANDE DE LICENCE EST TRAITEE EXCLUSIVEMENT PAR LA FFBOXE</b></p>
Coût	(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)

## LICENCE BOXE PROFESSIONNELLE

Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie d'âge :</li> </ul> <p>Pièce à fournir 1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 photo d'identité</li> </ul> <p>1ère demande/renouvellement :</p>
Démarches (Intranet)	Retrouvez toutes les informations utiles sur le site internet de la FFBoxe, rubrique « <a href="#">Pris de licence en ligne</a> »
Spécificités	<b>LA DEMANDE DE LICENCE EST TRAITÉE EXCLUSIVEMENT PAR LA FFBOXE</b>
Coût	<b>Les tarifs sont basés exclusivement sur l'année civile</b> (cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations p.59)

<p>Pré-requis</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Catégorie d'âge : De MINIME 2 à SENIOR (39 ans) pour une première demande, et SENIOR (40 ans) pour un renouvellement (cf. tableau catégorie licence et code sportif amateur*)</li> </ul> <p>1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Visite médicale et ophtalmologique obligatoire</li> <li>Idem pour le boxeur non licencié en saison N-1</li> <li>1 photo d'identité</li> <li><b>Rappel : 1 copie de la pièce d'identité</b></li> </ul> <p>Renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Visite médicale obligatoire - Visite ophtalmologique tous les 2 ans</li> </ul>
<p>Spécificités</p>	<p>Pour la délivrance de la première licence et du renouvellement BA les règles à respecter sont les mêmes pour les filles et les garçons. « Une licence de boxeur amateur, première demande ou renouvellement, ne peut pas être délivrée à un postulant ayant atteint l'âge de 40 ans au 1er septembre de la saison sportive en cours. »*</p> <p>Pour tout boxeur ou boxeuse âgé(e) au moins de 32 ans au 1er septembre de la saison en cours, le renouvellement de la licence sera lié à la normalité des bilans suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Angio I.R.M.CEREBRAL à renouveler tous les 3 ans</li> <li>2) E.C.G. d'Effort à effectuer une seule fois</li> </ol> <p>Les résultats sont annotés par le Médecin sur la demande de renouvellement de licence, de la façon suivante : « Pas d'anomalie constatée »</p> <p>Pour information : le jour du combat, pour toute boxeuse, une attestation sur l'honneur de non-grossesse co-signée par les parents pour les moins de 18 ans. Cette attestation sera à remettre au médecin de réunion qui la joindra au P.V de réunion destiné au Comité Régional (voir attestation de non-grossesse p.40)</p>
<p>Coût</p>	<p>(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)</p>
<p>Démarches du club (E-Licence)</p>	<p style="text-align: center;"><b>Avant toute pré-saisie de licence, le club doit obligatoirement s'assurer de la bonne conformité des documents qu'il transmet</b></p> <p>Pour intégration sur l'outil E-Licence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Saisie des demandes de licences, validation et impression (ou pré-saisie par le licencié et validation par le club) ;</li> <li>Les certificats médicaux devront également être téléchargés dans l'espace E-Licence.</li> </ul>
<p>Démarches du CR</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Avant toute validation de licence, le CR doit s'assurer de l'authenticité des documents soumis, et vérifier qu'il est bien fait mention de la non contre-indication. En l'absence de cette mention, ou en cas de rature ou surcharge, ne pas valider la demande de licence.</b></li> <li><b>De même, le CR devra vérifier pour tous les mineurs que l'autorisation parentale (ou du représentant légal) est bien datée et signée.</b></li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>ATTENTION : En cas d'accident la responsabilité du CR est engagée.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les licences sont disponibles, téléchargeables et imprimables dans l'espace E-Licence du club (et du licencié).</li> </ul>

## LICENCE AEROBOXE

Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Seuls les clubs/écoles ayant un animateur Aéroboxe diplômé et licencié peuvent dispenser des cours d'aéroboxe, et, par conséquent délivrer des licences « Aéroboxe »</li> <li>Catégorie d'âge : De CADET à SENIOR (cf. tableau catégorie licence)</li> </ul> <p>Pièce à fournir 1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 photo d'identité</li> </ul> <p>1ère demande/renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Visite médicale obligatoire (certificat médical de non contre-indication à la pratique à renouveler chaque saison)</li> </ul>
Coût	(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)
Démarches du club (E-Licence)	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Avant toute validation de licence, le club/l'école doit s'assurer de l'authenticité des documents soumis, et vérifier qu'il est bien fait mention de la non contre-indication. En l'absence de cette mention, ou en cas de rature ou surcharge, ne pas valider la demande de licence.</b></li> <li><b>De même, le club devra vérifier pour tous les mineurs que l'autorisation parentale (ou du représentant légal) est bien datée et signée.</b></li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>ATTENTION : En cas d'accident la responsabilité du club est engagée.</b></p> <p>Pour intégration sur l'outil E-Licence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Saisie des demandes de licences, validation et impression (ou pré-saisie par le licencié et validation par le club) ;</li> <li>Les certificats médicaux peuvent également être téléchargés dans l'espace E-Licence.</li> </ul>
Démarches du Comité régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification des informations renseignées</li> <li>Les licences sont disponibles, téléchargeables et imprimables dans l'espace E-Licence du club (et du licencié).</li> </ul>
Spécificités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les formations « animateur aéroboxe », se rendre sur le site internet <a href="http://www.ffboxe.com">www.ffboxe.com</a>, rubrique « FORMATIONS FEDERALES »</li> <li><b>Cette licence ne donne pas le droit à la mise de gants pour un combat</b></li> </ul>

## LICENCE BOXE EDUCATIVE D'ASSAUT LOISIR (jeune)

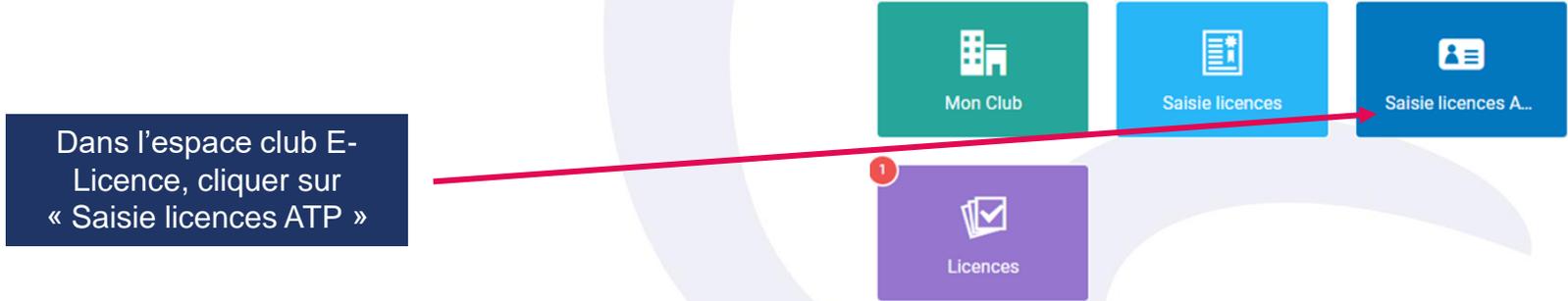
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Catégorie d'âge : de POUSSIN à CADET 2 (cf. tableau catégorie licence)</li> </ul> <p>Pièce à fournir 1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 photo d'identité</li> </ul> <p>1ère demande/renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Visite médicale obligatoire (certificat médical de non contre-indication à la pratique à renouveler chaque saison)</li> </ul>
Coût	(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)
Démarches du club (E-Licence)	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Avant toute validation de licence, le club/l'école doit s'assurer de l'authenticité des documents soumis, et vérifier qu'il est bien fait mention de la non contre-indication. En l'absence de cette mention, ou en cas de rature ou surcharge, ne pas valider la demande de licence.</b></li> <li><b>De même, le club devra vérifier pour tous les mineurs que l'autorisation parentale (ou du représentant légal) est bien datée et signée.</b></li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>ATTENTION : En cas d'accident la responsabilité du club est engagée.</b></p> <p>Pour intégration sur l'outil E-Licence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Saisie des demandes de licences, validation et impression (ou pré-saisie par le licencié et validation par le club) ;</li> <li>Les certificats médicaux peuvent également être téléchargés dans l'espace E-Licence.</li> <li>Les demandes de licences/certificats médicaux sont à conserver au club.</li> </ul>
Démarches du Comité Régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification des informations renseignées</li> <li>Les licences sont disponibles, téléchargeables et imprimables dans l'espace E-Licence du club (et du licencié).</li> </ul>
Spécificités	Seuls les MINIMES ET CADETS sont autorisés à faire des compétitions nationales.

<p>Pré-requis</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie d'âge : de JUNIOR à VETERAN (cf. tableau catégorie licence)</li> </ul> <p>Pièce à fournir 1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 photo d'identité</li> </ul> <p>1ère demande/renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite médicale obligatoire (certificat médical de non contre-indication à la pratique à renouveler chaque saison)</li> <li>• ECG d'effort (à fournir lors de la première demande) pour les personnes de 40 ans révolus sans limite d'âge supérieur</li> </ul>
<p>Coût</p>	<p>(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)</p>
<p>Démarches du club (E-Licence)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Avant toute validation de licence, le club/l'école doit s'assurer de l'authenticité des documents soumis, et vérifier qu'il est bien fait mention de la non contre-indication. En l'absence de cette mention, ou en cas de rature ou surcharge, ne pas valider la demande de licence.</b></li> <li>• <b>De même, le club devra vérifier pour tous les mineurs que l'autorisation parentale (ou du représentant légal) est bien datée et signée.</b></li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>ATTENTION : En cas d'accident la responsabilité du club est engagée.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pré-saisie des demandes de licences, impression et signature (voir tutoriel).</li> <li>• Les demandes de licences/certificats médicaux (validation ECG effort pour les personnes de 40 ans révolus) sont à conserver au club.</li> </ul>
<p>Démarches du Comité Régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification des informations renseignées</li> <li>• Les licences sont disponibles, téléchargeables et imprimables dans l'espace E-Licence du club (et du licencié).</li> </ul>
<p>Spécificités</p>	<p>Un Boxeur Amateur ayant un palmarès (BA) de + de 3 combats et souhaitant revenir à une pratique BEA, <i>pourrait obtenir une licence BEA pour une pratique hors compétition</i></p>

## LICENCE HANDI-BOXE

Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie d'âge : A partir de 6 ans</li> </ul> <p>Pièce à fournir 1ère demande : 1 photo d'identité</p> <p>1ère demande/renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite médicale obligatoire (certificat médical de non contre-indication à la pratique à renouveler chaque saison)</li> </ul>
Coût	(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)
Démarches du club (E-Licence)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Avant toute validation de licence, le club/l'école doit s'assurer de l'authenticité des documents soumis, et vérifier qu'il est bien fait mention de la non contre-indication. En l'absence de cette mention, ou en cas de rature ou surcharge, ne pas valider la demande de licence.</b></li> <li>• <b>De même, le club devra vérifier pour tous les mineurs que l'autorisation parentale (ou du représentant légal) est bien datée et signée.</b></li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>ATTENTION : En cas d'accident la responsabilité du club est engagée.</b></p> <p>Pour intégration sur l'outil E-Licence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie des demandes de licences, validation et impression (ou pré-saisie par le licencié et validation par le club) ;</li> <li>• Les certificats médicaux peuvent également être téléchargés dans l'espace E-Licence ;</li> <li>• Les demandes de licences/certificats médicaux sont à conserver au club.</li> </ul>
Démarches du Comité Régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification des informations renseignées ;</li> <li>• Les licences sont disponibles, téléchargeables et imprimables dans l'espace E-Licence du club (et du licencié).</li> </ul>
Spécificités	L'handi-boxe est la pratique de la boxe adaptée pour les personnes en situation de handicap. La boxe est accessible à toutes et tous sans exception. Chaque année, des formations sont dispensées aux entraîneurs souhaitant connaître les spécificités des différents types de handicap de manière à ce qu'ils puissent adapter leurs entraînements en club.

<p>Pré-requis</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prescri'boxe se pratique dans les clubs <b>ayant le label PRESCRI'BOXE</b>, label qui sera obtenu <b>uniquement et seulement si le club a 1 éducateur sportif PF OU BP formé PRESCRI'BOXE ainsi qu'un ou plusieurs créneau(x) horaires réservé(s) à cette pratique.</b></li> <li>• S'adresse aux patients sous « A.L.D. » (affection longue durée)</li> <li>• Catégorie d'âge : toutes catégories d'âges habituellement admises pour la pratique de la boxe</li> </ul> <p>Pièce à fournir 1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 photo d'identité</li> </ul> <p>1ère demande/renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite médicale obligatoire (certificat médical de non contre-indication à la pratique à renouveler chaque saison)</li> </ul>
<p>Coût</p>	<p>(cf. tableau catégorie de licences ou barème des cotisations)</p>
<p>Démarches du club (E-Licence)</p>	<p>Lors de l'affiliation, si le club est labellisé Prescri'boxe, il doit sélectionner la discipline « Prescri'boxe » dans l'outil E-Licence, et renseigner l'entraîneur diplômé.</p> <p>Suite à la validation de l'affiliation par le CR sur l'outil, les personnes rattachées au club auront la possibilité de se licencier en tant que « Prescri'boxe ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La licence sera envoyée sous la forme d'un carnet de suivi « vierge » qui contiendra l'autorisation médicale ainsi que les éléments susceptibles d'aider l'éducateur sportif dans la création d'un programme d'entraînement sportif adapté.</li> </ul>
<p>Démarches du Comité Régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification des rubriques pré-saisies par le club et du cachet du médecin sur les certificats médicaux</li> <li>• Le carnet est délivré au club par la FFBoxe (dans la mesure où l'affiliation est validée). Il servira de liaison entre le patient, le médecin et l'éducateur.</li> <li>• Le carnet de suivi sera remis « vierge » au club demandeur.</li> </ul>
<p>Spécificités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Licence délivrée suite à une prescription médicale pour ALD</li> </ul>

<p>Pré-requis</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie d'âge : A partir de 16 ans</li> </ul> <p>Pièce à fournir 1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 photo d'identité</li> </ul>
<p>Coût</p>	<p>(cf. tableau catégorie licence-ATP ou barème des cotisations)</p>
<p>Démarches du club (Intranet)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Avant toute saisie du titre de participation, le club doit obligatoirement s'assurer pour tous les mineurs que l'autorisation parentale (ou du représentant légal) est bien datée et signée.</b> <b>ATTENTION : En cas d'accident la responsabilité du club est engagée.</b></li> <li>• Pré-saisie des demandes d'Autres types de participation (ATP), impression et signature (voir tutoriel).</li> </ul> <div style="text-align: center;">  <p>Dans l'espace club E-Licence, cliquer sur « Saisie licences ATP »</p> </div>
<p>Démarches du Comité Régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification des informations renseignées</li> <li>• Les ATP sont disponibles, téléchargeables et imprimables dans l'espace E-Licence du club (et du licencié).</li> </ul>
<p>Spécificités</p>	<p><b>Autre type de participation destiné aux aidants dans l'organisation de l'activité du club (lors de manifestations etc...) et n'autorise pas la pratique.</b></p> <p><b>Cet ATP ne donne <u>en aucun cas</u> droit à la mise des gants et faire : de l'entraînement, homme/femme de coin, des assauts ou des combats ainsi que d'être membre de bureau d'un CLUB – d'un C.D. – d'un C.R. et de la FFBoxe.</b></p> <p><b>Ce titre n'est pas compris dans les effectifs licenciés des clubs, comités et par conséquent de la fédération (notamment en ce qui concerne les assemblées générales).</b></p>

# LA REUNION DE BOXE

Le comité régional transmet à la FFBOXE, 20 jours au moins avant la réunion, les demandes d'organisation de réunion :

- de boxe éducative assaut ;
- de boxe amateur ;
- mixte.

Le comité régional doit :

- Vérifier le montant des redevances fédérales (uniquement pour les réunions mixtes) ;
- Transmettre la lettre au préfet ;
- Demander l'autorisation à la FFBoxe.

La FFBoxe (service concerné) enverra par mail l'autorisation de réunion au CR et à l'organisateur. Le CR se chargera de transmettre l'autorisation au délégué de réunion.

Les demandes de réunion peuvent être envoyées par voie postale au siège de la FFBOXE ou par mail :

- BEA et BA : [secretariat.cnba@ff-boxe.com](mailto:secretariat.cnba@ff-boxe.com)
- Mixtes : [boxepro@ff-boxe.com](mailto:boxepro@ff-boxe.com) et/ou [boxepro2@ff-boxe.com](mailto:boxepro2@ff-boxe.com)

Si la demande est incomplète, preuve du règlement non jointe (pour les réunions mixtes), renseignements sur la réunion, n° affiliation du club organisateur, palmarès des boxeurs professionnels étrangers, mail de l'organisateur, etc..., **elle sera retournée sans être traitée.**

### **ATTENTION :**

Pour les championnats (Europe – Monde) et les ceintures internationales, la demande d'organisation devra parvenir à la FFBOXE un mois avant la date du combat et préalablement validée par le comité régional.

Si la demande répond à toutes les conditions requises, la FFBoxe enregistre cette demande et attribue un numéro de réunion (présent sur l'autorisation envoyée au CR et à l'organisateur).

**AUCUNE DEMANDE NE SERA TRAITÉE SI ELLE N'EST PAS ACCOMPAGNÉE DU PAIEMENT QUI CONVIENT**

<b>ASSOCIATION AFFILIÉE N°</b> .....		<b>OU</b>		<b>ORGANISATEUR PROFESSIONNEL</b>	
A-B-C (1)					
Nom du club : .....		Licence N° .....			
Nom du Président : .....		Nom du Président : .....			
Prénom : .....		Prénom : .....			
Adresse : .....		Adresse : .....			
Code Postal : ..... Ville : .....		Code Postal : ..... Ville : .....			
Tél : ..... Mail : .....		Tél : ..... Mail : .....			

(1) A= Association déclarée Loi du 07/07/1901 B= Société à caractère sportif C= Société d'économie mixte

**S'AGIT-IL D'UNE REUNION A HUIS CLOS (POUR LES REUNIONS AMATEURS) :**  OUI  NON

**LIEU de la Réunion :** (appellation, adresse complète et téléphone)

**DATE de la Réunion :** ..... à ..... heures

**PESEE & VISITE MEDICALE** (adresse complète et téléphone)

**Amateurs :** Le ..... à ..... heures  
 Lieu : .....

**Pros :** Le ..... à ..... heures  
 Lieu : .....

**PROGRAMME**

<b>BOXE AMATEUR</b>	Nombre de combats prévus : .....
<b>S'AGIT-IL D'UNE COMPETITION LABELLISEE</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>SI « OUI » TITRE DE LA COMPETITION :</b>	.....

<b>BOXE PROFESSIONNELLE</b>	Nombre de combats prévus : .....
(Indiquez les participants au verso et joindre la copie des contrats de match)	
<b>Pour les boxeurs étrangers joindre OBLIGATOIREMENT les palmarès détaillés</b>	
<b>Titre exact s'il s'agit d'une compétition professionnelle internationale :</b>	

Seul le titre indiqué ci-dessus pourra être utilisé sur tous les supports de communication (affiche-programme- presse -Tv)

**Y a-t-il une retransmission média :** T.V. - INTERNET  OUI  NON

**SI OUI JOINDRE LE CONTRAT DE RETRANSMISSION.**

**A remplir OBLIGATOIREMENT par le CR**

Avant l'envoi à la FFBoxe, le CR doit OBLIGATOIREMENT s'assurer que cette demande est complète (règlements-contrats et programme complet au verso)

**Date de réception :** .....

**Avis du Comité Régional :** .....

**Date d'envoi au Préfet :** .....

**Signature du Président du CR :**

Je soussigné, ....., reconnais, conformément aux règlements de la FFBoxe, assumer, dans tous les domaines l'entière responsabilité de cette réunion, tant à l'égard de la FFBoxe, des licenciés y participant, que des tiers.

**A :**
**Le :**

Signature du Président de l'Association ou de l'Organisateur professionnel (à l'exclusion de toute autre personne)

T.S.V.P

<b>DROIT ET REDEVANCES FORFAIT(s) —</b>	50 €
<b>FONDS DE PROMOTION DE LA BOXE PROFESSIONNELLE</b>	30 €
<b>Pour toutes les organisations Amateurs</b>	80 €
<b>A CHAQUE ORGANISATION MIXTE</b>	160 €

(Les droits et redevances ont été supprimés par décision du Comité directeur fédéral du 20/05/2023 et entérinés par l'AG FFBoxe du 17/06/2023)

**BAREME**

	<b>Combat opposant :</b>	
	Licencié FFB vs FFB	licencié FFB vs licence Etrangère
COMBATS EN 4x2 OU 4x3	75 €	<b>150 €</b>
COMBATS EN 6x2 OU 6x3	150 €	<b>350 €</b>
COMBATS EN 8x2 OU 8x3	180 €	<b>450 €</b>
COMBATS EN 10X3	220 €	<b>550 €</b>

CHAMPIONNATS DE FRANCE AVEC CEINTURE	600 €
CHAMPIONNATS DE L'UNION EUROPEENNE	1500 €
CHAMPIONNATS EBU FEMININ	1500 €
CHAMPIONNATS EBU MASCULIN	2000 €
CEINTURES INTERNATIONALES	2000 €
CHAMPIONNATS DU MONDE FEMININ	2500 €
CHAMPIONNATS DU MONDE WBA -WBC-IBF-WBO-WBF-IBO -IBA - MASCULINS	4500 €
CHAMPIONNATS DU MONDE Espoirs et Intérim WBA-WBC-IBF-WBO-WBF-IBO-IBA	3000 €

COMBATS OPPOSANT 2 BOXEURS PROS ETRANGERS (non licenciés FFBoxe)	
10x3 - 8x3	1000 €
6x3	800 €
4x3	600 €

Cotisation par Boxeur Etranger (60€ x nombre de boxeur étranger programmé)	60 €
--	------

**EXEMPLE**

COMBAT 6x3	150 €
COMBAT 8X3 (boxeur licencié FFBoxe vs boxeur avec licence étrangère)	450 €
CHAMPIONNAT DE France	600 €
Cotisation assurance boxeur étranger	60 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 260 €</b>

**PROGRAMME (TOUS LES CHAMPS CI-DESSOUS DOIVENT ETRE IMPERATIVEMENT ET LISIBLEMENT RENSEIGNES)**

PHASE*	CATEGORIE DE POIDS	N° DE LICENCE	NOM ET PRENOM DU BOXEUR	NOM DE L'ENTRAINEUR	GROUPE DU LICENCIÉ	NOMBRE DE REPRISES	MONTANT FORFAIT(S)

**NE PAS OUBLIER DE JOINDRE LA COPIE DES CONTRATS DE MATCH DES BOXEURS PROFESSIONNELS**

\* HC = Hors compétition \* C = Compétition (Finale, 1/2 Finale, 1/4 de finale)

<b>DROIT DE REUNION ET REDEVANCE FORFAITAIRE SUPPRIMES</b>				
<b>BAREME</b>		<b>SOMME A PAYER</b>	<b>DROIT DE REUNION</b>	<b>REDEVANCE FORFAITAIRE</b>
<b>GRATUIT</b>	Pas de paiement forfaitaire de droit et redevance lors de l'affiliation <i>Décision du comité directeur fédéral du 17/06/2022</i>	<del>160 €</del>	<del>60 €</del>	<del>100 €</del>
	Pas de paiement de droit et redevance lors d'une demande d'organisation BA <i>Décision du comité directeur fédéral du 20/05/2023</i>	<del>80 €</del>	<del>30 €</del>	<del>50 €</del>
	Pas de paiement de droit et redevance lors d'une demande d'organisation mixte <i>Décision du comité directeur fédéral du 20/05/2023</i>	<del>160 €</del>	<del>80 €</del>	<del>80 €</del>
	Déjà gratuit	Pour toutes les réunions de BOXE EDUCATIVE ASSAUT (exclusivement) Pour toutes les réunions de CADETS et JUNIORS (exclusivement) Pour toutes les réunions sans public (huis clos) dès lors qu'au programme il y a exclusivement des combats CADETS/JUNIORS et SENIORS moins de 10 combats Pour toutes les réunions de Seniors ayant 4 combats maximum au jour de l'organisation		

Cachet du club ou de l'organisateur

Le.....

Monsieur le Préfet Du Département

De.....

**Objet :**  
Déclaration d'une manifestation  
Publique de Boxe

**Monsieur le Préfet,**

En application des dispositions des articles R 331-46 à R 331-54 inclus du code du sport, relatives à l'organisation de manifestations publiques de Boxe, j'ai l'honneur de vous adresser la présente déclaration d'une manifestation publique de Boxe.

Le (date)..... à.....heures

Lieu.....

Organisateur (1).....

Nom et adresse complète du Président responsable (2).....

Je m'engage au respect des dispositions du Code du Sport ainsi qu'à celles des Règlements et du Code Sportif de la Fédération Française de Boxe.

Avec mes remerciements

Veuillez croire, **Monsieur le Préfet**, à l'assurance de ma considération distinguée.

*L'organisateur, Président de l'Association  
ou L'Organisateur Professionnel Agré*

Cadre réservé au Comité Régional

AVIS ou OBSERVATION :.....

.....

.....

Date..... Le Président du Comité Régional

(1) Indiquer le nom de l'association en toutes lettres, ou le nom de l'Organisateur professionnel adresse personnelle



## AUTORISATION PARENTALE POUR MINEURS

**RAPPEL : Pour participer à une compétition ne pas oublier de présenter l'autorisation parentale (pour les mineures) au délégué de réunion lors de la pesée.**

Je soussigné(e), Mme, Mr ....., père, mère, tuteur de ....., l'autorise à participer à la compétition qui se déroulera le ....., à .....

Fait à ....., le .....

Signature :



## ATTESTATION DE NON GROSSESSE

**RAPPEL : Pour participer à une compétition ne pas oublier de présenter l'attestation de non grossesse au médecin de réunion lors de la pesée.**

Je soussignée (NOM PRENOM) .....

Certifie par la présente, qu'à ce jour je ne suis pas en état de grossesse.

Fait le ....., à .....

\*la FFBoxe décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration de l'intéressée.

\*Ce document est à transmettre à la FFBoxe, par le délégué de réunion avec le PV.

Signature de l'intéressée :

Signature des parents, ou du tuteur légal  
(Pour les mineures)

Signature du délégué :

## SPECIFICITES BOXE AMATEUR



**ATTENTION** ces mesures s'appliquent en Boxe Féminine

Durée des combats en compétition ou hors compétition en Boxe Amateur

Minimes 2 : 3X1'30

Cadettes : 3X2'

Juniors et Seniors :

du 1er au 5ème combat : 3X2'

du 6ème au 10ème combat 3X2' ou 3X3'

à partir du 11ème combat : 3X3'

Le jour de chaque combat, la postulante devra fournir :

- Une attestation sur l'honneur de non-grossesse co-signée par les parents pour les moins de 18 ans.

Cette attestation sera à remettre au médecin de réunion qui la joindra au P.V de réunion destiné au Comité Régional.

## « Equivalence/Nombre de combats »

Nom Prénom : .....

Club : .....

Numéro de licence : .....

Certifié sur l'honneur l'exactitude des renseignements sous-indiqués.

**PALMARES ACTUEL en :**

➤ **Nombre d'assauts en Boxe Educative Assaut :**

Total : ..... Victoires : ..... Défaites : .....

➤ **Nombre de combats Boxe amateur dans un autres pays :**

Total : ..... Victoires : ..... Défaites : .....

➤ **Palmarès en Sport de combats de percussion :**

Total : ..... Victoires : ..... Défaites : .....

**Le postulant doit justifier par des documents officiels (licence avec palmarès, attestations) le nombre d'assauts ou de combats énoncés.**

Commentaires libres

Signature du boxeur

Signature du Président du club

Signature des parents pour les mineurs

Signature de l'entraîneur du club

Cachet et signature du Président du Comité Régional

### CLASSEMENT D'AGE

La boxe amateur style olympique est ouverte aux licenciés appartenant aux catégories d'âge : minimes 2, cadets, juniors et seniors.

Les catégories d'âge sont déterminées par les années de naissance publiées par la FFBoxe pour chaque saison sportive :

- Minime Garçon/Fille : M2 né(e) en 2010
- Cadet / Cadette : C1 né(e) en 2009  
C2 né(e) en 2008
- Junior Homme Femme : J1 né(e) en 2007  
J2 né(e) en 2006
- Senior Homme Femme : S né(e) en 2005 et avant

Une première licence Amateur H/F ne peut être délivrée si le postulant a atteint l'âge de 40 ans au 1er septembre de la saison en cours.

En championnat, critères nationaux ou en compétition labellisée, les boxeurs sont tenus de s'inscrire dans la catégorie d'âge correspondant à leur année de naissance.

Hors championnats, critères nationaux et compétitions labellisées, les boxeurs de catégories d'âge différentes peuvent se rencontrer sans demande de surclassement préalable dans la mesure où la différence d'âge entre les 2 boxeurs ne dépasse pas 2 années au vu des dates de naissance.

**En tout état de cause, se référer au code sportif de la boxe amateur de la saison en cours.**

- Exception est faite pour les femmes juniors 2ème année : elles peuvent rencontrer une femme senior quelle que soit la différence d'âge.

Si certaines réunions ont été annulées il est IMPERATIF d'en avertir la FFBoxe dans les meilleurs délais.  
Dans le cas contraire, si la réunion a bien eu lieu, nous vous rappelons que la saisie des P.V. doit être effectuée dans un délai maximum de 72 heures (hors PV BOXE PRO.)

Le module « Réunions / compétitions » sur l'outil E-Licence sera effectif à partir de janvier 2024.

A ce titre, pour la période septembre 2023 – décembre 2023, un PV numérique a été créé par la Commission nationale des Officiels. Ce PV numérique (un pour la BEAL, un pour la BA et un pour la boxe pro) sera à renseigner par le délégué de réunion, envoyé au CR, qui, après vérification, le transmet au service concerné de la FFBoxe (BEAL et BA : [secretariat.cnba@ff-boxe.com](mailto:secretariat.cnba@ff-boxe.com) / Boxe pro : par courrier ou à l'adresse mail : [boxepro2@ff-boxe.com](mailto:boxepro2@ff-boxe.com)).

Au sein du PV numérique se trouve une feuille d'émarginement à imprimer et à faire signer à l'ensemble des officiels et médecins convoqués pour la réunion. Ce document doit obligatoirement être transmis au CR au même titre que le PV numérique (ou manuscrit).

A réception du P.V que le délégué doit lui transmettre sous 48 heures, le C.R. procède à la vérification des informations et saisit sur le PV numérique si le délégué a fourni un PV manuscrit (hors PV Boxe pro).

Pour la bonne saisie du P.V. :

**Il importe que le délégué note bien toutes informations, à savoir :**

- N° de licence de toutes les personnes impliquées (délégué, chronométreur, pesée, médecins, arbitres, boxeurs).
- Hors compétition, il doit indiquer HC
- En compétition boxe éducative assaut et boxe amateur, il doit noter C - la phase (Ex : 1/8 - ¼ - ½ ou Finale) et le type de compétition (départementale, régionale)
- En boxe professionnelle, le type de compétition CFP (Championnat de France Pro), CDF (Coupe de France Elites), CRI (Critérium Elites 3) et la phase de compétition. Pour les combats internationaux, CWBC (Championnat du Monde WBC) – C EBU (Championnat d'Europe) etc, ...
- Dans tous les cas il doit **IMPERATIVEMENT** indiquer les n° correspondants aux officiels de chaque combat et assaut.

**Le C.R. se doit d'informer, immédiatement, la FFBoxe de tout incident survenu au cours d'une réunion (B.E.A - B.A - Mixte – B.P), le délégué de réunion devra faire parvenir dans les 48h qui suivent l'incident le procès-verbal par mail à l'adresse suivante :**

**[cno@ff-boxe.com](mailto:cno@ff-boxe.com)**

## **ATTENTION**

Dans une réunion AMATEUR, seuls sont autorisés les combats :

BOXEUR AMATEUR VS BOXEUR AMATEUR

Dans une réunion BOXE EDUCATIVE ASSAUT, seules sont autorisées les oppositions suivantes :

BOXE EDUCATIVE ASSAUT VS BOXE EDUCATIVE ASSAUT

## **PROCEDURE DE DEMANDE DE DEPLACEMENT A L'ETRANGER BOXE AMATEUR ET BEAL**

La structure concernée (comité ou club) doit faire la demande de déplacement auprès de la FFBoxe en envoyant 12 jours au moins avant la date du déplacement l'imprimé « Demande de déplacement » dûment renseigné (voir diapositive suivante).

La FFBoxe donnera son accord sur l'imprimé « Autorisation de déplacement », et le numéro de réunion à partir duquel vous effectuerez la saisie du procès-verbal numérique dans les 72 heures après le déplacement.

La FFBoxe conserve la « demande de déplacement » et envoie au comité régional et au club concerné l'imprimé « Autorisation de déplacement » validé.

### BOXE AMATEUR

#### FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPLACEMENT A L'ETRANGER

A transmettre à la FFB ([secretariat.cnba@ff-boxe.com](mailto:secretariat.cnba@ff-boxe.com)) par l'intermédiaire du COMITE REGIONAL  
10 à 12 jours avant la date du déplacement

Attention la FFB n'accordera pas d'autorisation de sortie de territoire aux boxeurs (ou boxeuses) MINIMES ou CADETS.

COMITE REGIONAL de: \_\_\_\_\_

NOM DU CLUB : \_\_\_\_\_

CHEF DE DELEGATION RESPONSABLE: \_\_\_\_\_

Qualité au sein de la F.F.B. \_\_\_\_\_ N° de licence : | | | | | | | | | |

LIEU de la rencontre : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

DATE de la rencontre : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Heure : \_\_\_ : \_\_\_

DATE de départ : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ DATE de retour : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

#### LISTE DES BOXEURS ou BOXEUSES

N° Licence	KG	NOM	Prénom	Club	Junior Senior	Durée du combat
						___ x ___
						___ x ___
						___ x ___
						___ x ___
						___ x ___
						___ x ___
						___ x ___
						___ x ___
						___ x ___
						___ x ___

Date de la demande: \_\_\_\_\_

Signature du Président du club	Signature du Chef de délégation	AVIS DU COMITE REGIONAL Signature du Président

### BOXE EDUCATIVE ASSAUT

#### FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPLACEMENT A L'ETRANGER

A transmettre à la FFBoxe, par l'intermédiaire du Comité régional DOUZE JOURS au moins avant la date du déplacement, art. 39 des règlements généraux).

COMITE REGIONAL de : \_\_\_\_\_

ASSOCIATION SPORTIVE : N° \_\_\_\_\_

NOM DU CLUB ou du COMITE REGIONAL : \_\_\_\_\_

CHEF DE DELEGATION RESPONSABLE : \_\_\_\_\_

Qualité au sein de la FFBoxe \_\_\_\_\_ N° de licence : | | | | | | | | | |

LIEU de la rencontre : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

DATE de la rencontre : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Heure : \_\_\_ : \_\_\_

DATE de départ : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ DATE de retour : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

#### BOXE EDUCATIVE ASSAUT

N° Licence	Poids	NOM	Prénom	Club	Cadet Junior Senior	Durée du combat
_____	___ kg					___ x ___
_____	___ kg					___ x ___
_____	___ kg					___ x ___
_____	___ kg					___ x ___
_____	___ kg					___ x ___
_____	___ kg					___ x ___
_____	___ kg					___ x ___
_____	___ kg					___ x ___
_____	___ kg					___ x ___
_____	___ kg					___ x ___

Date de la demande : \_\_\_\_\_

Signature du Président du club	Signature du Chef de délégation	AVIS DU COMITE REGIONAL Signature du Président

## PROCEDURE DE SAISIE DES PV DEPLACEMENT A L'ETRANGER BA ET BEAL



A réception des résultats de la réunion (document envoyé avec l'autorisation de déplacement - présent sur la diapositive suivante), vous pouvez procéder à l'enregistrement du PV numérique de la manière suivante :

1 numéro de réunion par date

(exemple : combats le 01/07 et 02/07, on attribuera alors DEUX n° de réunion)

Sur le PV numérique :

1. Entrer les informations renseignées sur l'autorisation de déplacement à l'étranger validée par la FFBoxe (feuille « Verso » à préremplir)
2. Renseigner sur la feuille « Verso » le numéro de licence des boxeurs licenciés FFBoxe
3. Pour les boxeurs étrangers, renseigner, sur la feuille « Liste des boxeurs », en fin de liste, avec la numérotation suivante :
  - Dans la cellule « N° licence » : 3 premières lettres de la nationalité du boxeur + date de la réunion (format JJMMAA) + n° du combat (2 numéros) (ex : pour un boxeur belge effectuant le premier combat de la réunion le 15 septembre 2023 : BEL15092301).
  - Ensuite, remplir les cellules « Nom », « Prénom », « Cat Age », « Sexe »
  - La colonne « Club » est facultative pour les boxeurs étrangers (non-licenciés FFBoxe)

Pour ce qui est de la « Liste des officiels », les officiels étrangers ne sont pas à renseigner.

Pour la bonne saisie du PV numérique par le CR, remplir les cellules suivantes sur la feuille « Verso » : « Poids », « Phase compet », « Reprises », « Vainqueur », « Sigle », « N° Round »).

La partie « Jury » de la feuille « Verso » est facultative.

**Une fois le PV intégralement saisi avec les informations requises ci-dessus, merci de l'envoyer en format Excel à : [secretariat.cnba@ff-boxe.com](mailto:secretariat.cnba@ff-boxe.com)**



# LA BOXE PROFESSIONNELLE

## PRISE DE LICENCE BOXE PROFESSIONNELLE

**La prise de licence se fait en ligne.**

**Un lien est envoyé au boxeur sur sa boîte mail personnelle.**

**Sur son espace, l'athlète devra compléter les renseignements demandés et déposer les documents administratifs ci-dessous ainsi que tous les examens médicaux demandés.**

- Carte nationale d'identité (recto-verso) ou passeport ;
- Titre de séjour en cours de validité permettant de travailler ;
- Photo d'identité ;
- Statut d'autoentrepreneur pour les boxeurs classés Elites 1 et Elites 2 ainsi que les boxeuses de plus de 3 combats.

**Validité des examens médicaux : une année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)**

Tous les boxeurs, quel que soit leur âge, doivent fournir la totalité des examens suivants, chaque année, lesquels **doivent être réalisés à partir du 1er janvier et sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année.**

# INFORMATIONS CONCERNANT LES EXAMENS MEDICAUX BOXE PROFESSIONNELLE

## Validité des examens médicaux : une année civile (du 1er janvier au 31 décembre)

Tous les boxeurs, quel que soit leur âge, doivent fournir la totalité des examens suivants, chaque année, lesquels **doivent être réalisés à partir du 1er janvier et sont valables jusqu'au 31 décembre de la même année :**

- **Bilan médical**
- **Bilan ophtalmologique**
- **Bilan biologique :**
  1. NFS, Plaquettes
  2. VS
  3. Glycémie
  4. Ferritine
  5. ASAT, ALAT
  6. Créatinine
  7. Glycosurie, protéinurie, hématurie.
- **Sérologies** : VIH, hépatite A, hépatite B, hépatite C
- **Angio-IRM cérébrale avec recherche de micro-saignements** ; une autre IRM peut être demandée à l'issue d'un combat par le médecin de ring
- **Épreuve d'effort maximale** (Supérieure à 80 %)

## SORTIE DE TERRITOIRE

- Les demandes de sorties de territoire doivent être effectuées depuis l'espace personnel des boxeurs (plateforme de prise de licences)
- Exigences particulières pour les sorties de territoire  
Hors compétition :
  - ❖ Sérologies HIV Ha Hb et Hc de moins de **trois mois**
- Ceintures internationales, titres européens et mondiaux
  - ❖ Sérologies HIV Ha Hb et Hc de **moins de trois mois** ou **moins de vingt-huit jours** (EBU et EU)
  - ❖ Radiographie du thorax de moins d'un an.
- Pour les femmes : un test de grossesse sanguin datant de moins de 7 jours.
  - **Nous invitons les boxeurs et boxeuses à prendre leurs rendez-vous dès le mois de septembre pour être sûr d'avoir la totalité de leurs examens les premiers jours du mois de janvier.**
  - **Seuls les dossiers complets seront traités.**

# CATEGORIES DE POIDS

## CATEGORIE DE POIDS : HOMME

Flyweight	Mouche	Limite 50,802 kgs = lbs 112
Bantamweight	Coq	Limite 53,525 kgs = lbs 118
Super Bantamweight	Super Coq	Limite. 55,338 kgs = lbs 122
Featherweight	Plume	Limite. 57,152 kgs = lbs 126
Super Featherweight	Super Plume	Limite. 58,967 kgs = lbs 130
Lightweight	Légers	Limite. 61,237 kgs = lbs 135
Super Lightweight	Super Légers	Limite. 63,503 kgs = lbs 140
Welterweight	Mi Moyens	Limite. 66,678 kgs = lbs 147
Super Welterweight	Super Mi Moyens	Limite. 69,853 kgs = lbs 154
Middleweight	Moyens	Limite. 72,574 kgs = lbs 160
Super Middleweight	Super Moyens	Limite. 76,205 kgs = lbs 168
Light Heavyweight	Mi-lourds	Limite. 79,378 kgs = lbs 175
Cruiserweight	Lourds Légers	Limite. 90,719 kgs = lbs 200
Heavyweight	Lourds	plus 90,719 kgs =over lbs 200

## CATEGORIE DE POIDS : FEMME UNIQUEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

48 KGS	MI MOUCHE	DE 45 à 48 kgs inclus
51 KGS	MOUCHE	+ 48 à 51 kgs inclus
54 KGS	COQ	+ de 51 à 54 kgs inclus
57 KGS	PLUME	+ de 54 à 57 kgs inclus
60 KGS	LEGERS	+ de 57 à 60 kgs inclus
64 KGS	SUPER LEGERS	+ de 60 à 64 kgs inclus
69 KGS	MI MOYENS	+ de 64 kgs à 69 kgs inclus
75 KGS	MOYENS	+ de 69 kgs à 75 kgs inclus
81 KGS	MI LOURDS	+ de 75 kgs à 81 kgs inclus
+ 81 KGS	LOURDS	+ de 81 Kgs

## TARIFS LICENCE BOXE PROFESSIONNELLE en année civile (du 1er janvier au 31 décembre)

**Rappel** : la boxe professionnelle fonctionne en année civile (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) et non en saison sportive (1<sup>er</sup> septembre au 31 août)

**Attention, les tarifs mentionnés seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Année 2023 (du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023)			A PARTIR DU 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2023
Licence Pro Elites 3	200 €	126 €	260 €
Licence Pro Elites 2	250 €	126 €	325 €
Licence Pro Elites 1	300 €	126 €	390 €
Licence Pro Elites Femmes	250 €	126 €	325 €
Agent sportif	1100 €	3,25 €	
Organisateur pro	3000 €	3,25 €	
Cadre technique pro	166 €	3,25 €	

PROFESSIONNELS Année 2024 (du 1er Janvier au 31 Décembre)			A PARTIR DU 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2024
LICENCE BOXEUR PROF. groupe ELITES 1	300		390
LICENCE BOXEUR PROF. groupe ELITES 2	250		325
LICENCE BOXEUR PROF. groupe ELITES 3 (ancien groupe ESPOIRS)	200		260
LICENCE BOXEUSE PROF. groupe ELITES Féminines	250		325
LICENCE BOXEUR PROF. Etranger (venant combattre en France) tarif à chaque combat et par boxeur <i>(payable lors de la demande d'autorisation de réunion)</i>	60		
VALIDATION ANNUELLE DE CONTRAT UNIQUEMENT lors de la signature du 1er contrat Ou en cas de changement d'Entraîneur au cours de la saison sportive	80		
ORGANISATEUR PROFESSIONNEL	3000		
AGENT SPORTIF	1100		

# LES FORMATIONS

**FORMATIONS FEDERALES FFBOXE**

**PREVOT FEDERAL  
AEROBOXE  
ASSISTANT PREVOT FEDERAL  
PRESCRI'BOXE  
INTERVENANT MILIEU CARCERAL  
DEFIS BOXE  
HANDI-BOXE**

**INSCRIPTION VIA LE FORMULAIRE DISPONIBLE  
SUR LE SITE DE LA FF BOXE RUBRIQUE  
« FORMATIONS »**



**NOUVEAU**



## **NOUVEAUTE : LA FORMATION PREVOT FEDERAL INSCRIPTION VIA LA FICHE DE CANDIDATURE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA FFBOXE**

Dans le cadre de la réforme du Prévôt Fédéral aucune session d'Assistant Prévôt Fédéral ne sera organisée pour la saison 2023/2024. En lieu et place, la FFBoxe proposera le nouveau programme Prévôt Fédéral qui sera dispensé sur une seule saison. Il se composera de 3 stages de formation de 3 jours + FOAD et 1 stage de certification de 3 jours + FOAD.

*Nous tenons à souligner que l'obtention de l'Assistant Prévôt Fédéral (ASP) reste un prérequis obligatoire pour pouvoir s'inscrire au Prévôt Fédéral. Si vous souhaitez passer l'ASP, nous vous prions de patienter jusqu'à la saison 2024/2025, moment où nous reprendrons les sessions.*

ASP = validité de 3 ans sans possibilité de renouvellement, à compter de la date d'obtention du diplôme.

Les inscriptions au PF concerneront les stagiaires ayant validé leur Assistant Prévôt Fédéral.

**Attention : La détention du diplôme du « Gant Blanc » devient un prérequis obligatoire pour toute candidature ASP et du « Gant Jaune » pour le PF.**

## **ABROGATION DE L'ASSISTANT BOXE**

Le diplôme d'Assistant Boxe a été abrogé au 31 août 2022.

**Les diplômés Assistant Boxe ont jusqu'au 31 août 2024 (soit 2 saisons sportives) pour passer le stage complémentaire ASP2 et ainsi transformer leur Assistant Boxe en Assistant Prévôt.**

Le diplôme ASB reste valide jusqu'à la date mentionnée sur celui-ci.

**Il existe 4 types de fonctions pour les cadres techniques :**

- La licence de PREVÔT FEDERAL - PF
- La licence de BREVET D'ETAT (TITULAIRES D'UN DIPLÔME D'ETAT) n'ayant pas de boxeur professionnel sous contrat, - PB1 – PB2
- La licence de BREVET D'ETAT (TITULAIRES D'UN DIPLÔME D'ETAT) / PREVÔT FEDERAL ayant des boxeurs professionnels sous contrat PB1 P – PB2P - PFP
- La licence d'ANIMATEUR AEROBOXE (Formateur Aéroboxe Club – FAC)

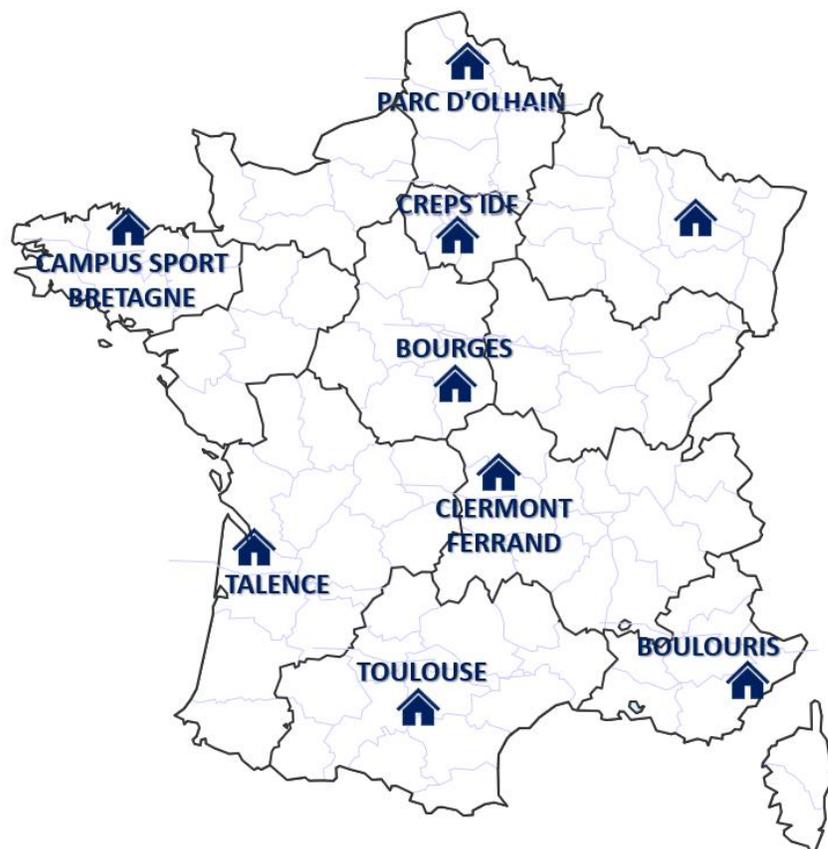
<p><b>Prévôt fédéral</b></p>	<p><b>Le Prévôt fédéral est un cadre technique licencié en tant que tel, ayant acquis le diplôme de Prévôt fédéral après avoir participé aux stages de formation organisés par la FFBoxe.</b></p> <p><b>Il intervient (animations, cours, entraînements et compétitions) en toute responsabilité et en pleine autonomie. Il peut également avoir sous contrat des boxeurs professionnels, mais sans rémunération, même s'il ne les a pas formés en tant qu'amateurs. Il n'est pas autorisé à enseigner la boxe contre rémunération.</b></p>
<p><b>Cadres techniques titulaires d'un diplôme d'Etat</b></p>	<p>Ce sont les entraîneurs titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif option « boxe anglaise » du 1er degré, du 2e degré ou du 3e degré ;</li> <li>- du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité «activités pugilistiques», mention « boxe » ;</li> <li>- du Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité «perfectionnement sportif», mention boxe ;</li> <li>- du Diplôme d'État Supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité «performance sportive», mention boxe ; et licenciés en tant que tels.</li> </ul> <p>Les titulaires d'un diplôme d'Etat interviennent (animations, cours, entraînements et compétitions) en toute responsabilité et en pleine autonomie. Les cadres techniques titulaires d'un diplôme d'Etat et licenciés en tant que tels peuvent signer un contrat avec un boxeur professionnel avec rémunération et peuvent enseigner la boxe contre rémunération</p>

<p><b>Cadres techniques et Prévôts Fédéraux titulaires d'un diplôme d'Etat et AYANT des boxeurs professionnels sous contrat</b></p>	<p>Pour les entraîneurs titulaires du diplôme de « Prévôt fédéral » ou titulaire d'un diplôme d'Etat autorisant l'enseignement de la boxe délivré par le ministère en charge des sports, le type et le tarif de la licence diffèrent selon qu'ils ont ou non des boxeurs professionnels sous contrat.</p> <p>Il est rappelé que les CR doivent mettre en œuvre les conditions nécessaires pour permettre aux stagiaires de valider le diplôme de Juge Arbitre BEA.</p>
<p><b>Animateur Aéroboxe</b></p>	<p>L'animateur aéroboxe de club est un cadre technique licencié en tant que tel ayant acquis le diplôme d'animateur aéroboxe après avoir participé aux stages de formation organisés par la FFBoxe. Il dirige des séances d'animation (cours collectifs, activités de loisir, entraînements à but non compétitif) en toute responsabilité et en pleine autonomie. Il n'est pas autorisé à enseigner l'aéroboxe contre rémunération.</p>

Pour procéder à l'inscription à une formation fédérale, le futur stagiaire doit suivre les étapes ci-dessous :

1. Se rendre sur le site officiel de la FF Boxe : [ffboxe.com](http://ffboxe.com), et accéder à la rubrique « FORMATIONS ».
2. Remplir le formulaire d'inscription disponible en ligne de manière complète et précise.
3. Préparer les pièces justificatives requises pour l'inscription.
4. Envoyer le formulaire d'inscription dûment complété, ainsi que les pièces justificatives, à l'adresse de son comité régional.

Pour que les dossiers des candidats soient recevables, ils doivent parvenir aux comités régionaux, puis être transmis à la FFB avant les dates limites arrêtées pour chaque formation.



## FORMATION PREVOT FEDERAL

Début des inscriptions : 1<sup>er</sup> octobre 2023

Fin des inscriptions : 20 novembre 2023

**DATE LIMITE DE RETOUR DES INSCRIPTIONS  
DU CR A LA FF BOXE le 27 NOVEMBRE 2023**

## FORMATION INTERVENANT MILIEU CARCERAL

Début des inscriptions : 31 juillet 2023

Fin des inscriptions : 20 octobre 2023

**DATE LIMITE DE RETOUR DES INSCRIPTIONS  
DU CR A LA FF BOXE le 27 OCTOBRE 2023**

Dans une optique de réforme de la formation, seule la formation Prévôt Fédéral sera organisée pour la saison 2023-2024 selon le format suivant :

- La formation de PREVÔT FEDERAL : 4 stages de 3 jours

**Mise en application de la nouvelle version Prévôt Fédéral à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.**

**Le règlement intérieur des formations fédérales est consultable sur le site de la FFBOXE.**

**RAPPEL : Dans le cadre de la réforme de notre base de données, nous vous informons que toutes les candidatures, à l'exception des BPJEPS, doivent désormais être soumises sous format papier en utilisant notre formulaire d'inscription mis en ligne sur le site de la FF Boxe pour toutes les autres formations.**

**Les frais pédagogiques ainsi que les frais d'hébergement et restauration sur les centres nationaux et régionaux devront faire l'objet d'un paiement groupé par un virement à la FFBOXE.**

Dans le cadre de la réforme des flux financiers de la formation et suite à la prise en compte des spécificités **des Centres Régionaux**, nous vous rappelons le fonctionnement de facturation:

Le CR facture après chaque week-end à la FF Boxe **120€** par stagiaire (joindre liste nominative des stagiaires).

Cette somme permet la prise en charge des frais d'hébergement et restauration des stagiaires et formateurs, les locations des salles et espaces de pratique, des frais annexes à la gestion régionale du centre de formation régional.

## **PREVOT FEDERAL**

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- Les candidats ont pour obligation de suivre la formation de juge arbitre BEA dans leur CR (suivre la journée théorique UC1 et la partie pratique UC4 BEA (juger 20 assauts et en arbitrer 10), avant leur stage PF2 (second stage de la formation) ; Il appartient donc aux Comités Régionaux de mettre en place les stages de formations et rencontres BEA nécessaires pour que les stagiaires valident cette obligation. Le CR valide également la liste des juges arbitres BEA et adresse la liste à la CNO.
- Le Diplôme de juge arbitre BEA devient un prérequis d'accès à l'entrée en formation PF. Chaque stagiaire devra valider la licence juge arbitre BEA lors de la première année (1 journée théorique – 10 arbitrages – 20 jugements).
- Pour consulter le règlement intérieur des formations fédérales ou pour toute information complémentaire sur les formations fédérales, consulter le site internet de la FFBOXE.

## **LES FORMATIONS SUR LES COMITES REGIONAUX D'OUTRE MER**

Les formations organisées sur et par les comités régionaux d'Outre-mer font l'objet d'un calendrier et de protocoles particuliers définis conjointement sous l'autorité de la Commission fédérale de l'emploi et des formations.

Pour ouvrir une formation, les comités régionaux doivent obligatoirement :

- Être habilités en tant que centre de formation par la FFBOXE ;
- Avoir au moins un cadre technique titulaire d'un diplôme d'État autorisant l'enseignement de la boxe délivré par le ministère en charge des sports habilité par la FFBOXE.

## **LES FORMATIONS SUR LES CENTRES MILITAIRES**

Les formations organisées par la FFBOXE sur les centres militaires et sur les centres universitaires font l'objet de procédures particulières définies par convention.

## **LES FORMATIONS BPJEPS**

Des formations au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité «éducateur sportif», mention « boxe » sont mises en place par la Fédération française de boxe en tant qu'organisme de formation.

Les titulaires du diplôme de PF doivent passer par la plateforme dédiée aux inscriptions

BPJEPS : <http://formationffboxe.com/>

Toutes les informations relatives à ces formations sont présentées sur le site internet de la FFBoxe.

# DATES DES STAGES DE FORMATION 2023-2024

## Prévôt Fédéral

CENTRES DE FORMATION	Stages PF1	Stages PF2	Stages PF3	Stages PF4
<b>BOULOURIS</b> (n°034)	Du 19/01/2024 Au 21/01/2024	Du 15/03/2024 Au 17/03/2024	Du 24/05/2024 Au 26/05/2024	Du 14/06/2024 Au 16/06/2024
<b>NANCY</b> (n°024)	Du 12/01/2024 Au 14/01/2024	Du 08/03/2024 Au 10/03/2024	Du 03/05/2024 Au 05/05/2024	Du 07/06/2024 Au 09/06/2024
<b>BOURGES</b> (n°004)	Du 02/02/2024 Au 04/02/2024	Du 22/03/2024 Au 24/03/2024	Du 24/05/2024 Au 26/05/2024	Du 28/06/2024 Au 30/06/2024
<b>ILE-DE-FRANCE</b> (n°042)	Du 26/01/2024 Au 28/01/2024	Du 22/03/2024 Au 24/03/2024	Du 17/05/2024 Au 19/05/2024	Du 21/06/2024 Au 23/06/2024
<b>HAUTS DE FRANCE</b> (Olhain n°047)	Du 19/01/2024 Au 21/01/2024	Du 15/03/2024 Au 17/03/2024	Du 10/05/2024 Au 12/05/2024	Du 14/06/2024 Au 16/06/2024
<b>BRETAGNE</b> (Campus Sport Bretagne n°020)	Du 19/01/2024 Au 21/01/2024	Du 15/03/2024 Au 17/03/2024	Du 10/05/2024 Au 12/05/2024	Du 14/06/2024 Au 16/06/2024
<b>RHÔNE-ALPES</b> (Clermont Ferrand n°)	Du 12/01/2024 Au 14/01/2024	Du 08/03/2024 Au 10/03/2024	Du 03/05/2024 Au 05/05/2024	Du 07/06/2024 Au 09/06/2024
<b>Nlle AQU</b> (Talence n°013)	Du 12/01/2024 Au 14/01/2024	Du 08/03/2024 Au 10/03/2024	Du 03/05/2024 Au 05/05/2024	Du 07/06/2024 Au 09/06/2024
<b>TOULOUSE</b>	Du 26/01/2024 Au 28/01/2024	Du 29/03/2024 Au 31/03/2024	Du 24/05/2024 Au 26/05/2024	Du 28/06/2024 Au 30/06/2024

## DATES DES STAGES DE FORMATION BPJEPS 2023-2024

CENTRES DE FORMATION	TEST + P	BLOC 1	BLOC 2	BLOC 3	BLOC 4	CERTIF	RATTRAP
<b>ILE-DE-FRANCE (Pantin)</b>	Du 12/12/2023 Au 13/12/2023	Du 26/01/2024 Au 28/01/2024	Du 01/03/2024 Au 03/03/2024	Du 05/04/2024 Au 17/04/2024	Du 10/05/2024 Au 12/05/2024	06/06/2024	29/06/2024
<b>RHONE ALPE (Clermont Ferrand)</b>	Du 12/12/2023 Au 13/12/2023	Du 26/01/2024 Au 28/01/2024	Du 01/03/2024 Au 03/03/2024	Du 05/04/2024 Au 17/04/2024	Du 10/05/2024 Au 12/05/2024	06/06/2024	29/06/2024

## DATES DES STAGES DE FORMATION AEROBOXE REGIONAL 2023-2024

CENTRE DE FORMATION AEROBOXE REGIONAL 2023/2024	Stages AAB1		Stages AAB2	
<b>NOUVELLE AQUITAINE</b> <i>(Temple sur lot)</i>	Du 19/10/2023	Au 22/10/2023	Du 14/12/2023	Au 17/12/2023

## DATES DE LA FORMATION INTERVENANT MILIEU CARCERAL 2023-2024

CENTRE DE FORMATION IMC 2023/2024	Stage	
BOIS D'ARCY	Du 20/11/2023	Au 21/11/2023

# LES COORDONNEES

N°	NOM CR	PRESIDENT CR	ADRESSE SIEGE	COORDONNEES CR	COORDONNEES PRESIDENTS CR
01 – A	AUVERGNE-RHONE-ALPES	RABIA Françoise	MAISON RÉGIONALE DES SPORTS 68 AVENUE TONY GARNIER 69007 LYON	<a href="mailto:cr01-ffb@ff-boxe.com">cr01-ffb@ff-boxe.com</a> 04.37.03.89.09	<a href="mailto:francoise.rabia@gmail.com">francoise.rabia@gmail.com</a> 06.12.20.02.38
02 – B	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	CHABERT Gerard	MAISON DES SPORTS 14 RUE DE TREPILLOT 25000 BESANCON	<a href="mailto:cr02-ffb@ff-boxe.com">cr02-ffb@ff-boxe.com</a> 03.81.88.07.99	<a href="mailto:gerard.chabert85@gmail.com">gerard.chabert85@gmail.com</a> 06.82.94.50.48
03 – C	BRETAGNE	BORLA-CART Alain	21 RUE JULIEN CROZET 56670 RIANTEC	<a href="mailto:cr03-ffb@ff-boxe.com">cr03-ffb@ff-boxe.com</a> 02.97.65.20.09	<a href="mailto:global@bretagne.cr-boxe.com">global@bretagne.cr-boxe.com</a> 06.86.26.40.70
04 – D	CENTRE VAL-DE-LOIRE	CHAGNOUX Bertrand	MAISON DES ASSOCIATIONS 1 RUE PAULIN ENFERT 45500 GIEN	<a href="mailto:cr04-ffb@ff-boxe.com">cr04-ffb@ff-boxe.com</a> 02.54.42.74.71	<a href="mailto:p.boxecr4@gmail.com">p.boxecr4@gmail.com</a> 06.82.35.36.23
05 – E	CORSE	SIMON Jean-Michel	BRASSERIE LE LORETTO AVENUE DU MARECHAL MONCEY 20090 AJACCIO	<a href="mailto:cr05-ffb@ff-boxe.com">cr05-ffb@ff-boxe.com</a>	<a href="mailto:jmsimon2a@gmail.com">jmsimon2a@gmail.com</a> 06.07.89.84.87
06 – F	GRAND-EST		8A RUE ALBÉRIC MAGNARD 57300 HAGONDANGE	<a href="mailto:cr06-ffb@ff-boxe.com">cr06-ffb@ff-boxe.com</a> 03.87.71.56.07	
07 – G	HAUTS-DE-FRANCE	MAIRESSE Jacqueline	15 RUE DES ETANGS 59610 FOURMIES	<a href="mailto:cr07-ffb@ff-boxe.com">cr07-ffb@ff-boxe.com</a> 03.27.57.97.74	<a href="mailto:cr07-ffb@ff-boxe.com">cr07-ffb@ff-boxe.com</a> 06.07.22.95.71
08 – H	ILE-DE-FRANCE	BOUZIANE Mouloud	22 RUE JULES VANZUPPE 94200 IVRY-SUR-SEINE	<a href="mailto:cr08-ffb@ff-boxe.com">cr08-ffb@ff-boxe.com</a> 01.57.14.00.30	<a href="mailto:mouloud.bouziane@cifboxe.fr">mouloud.bouziane@cifboxe.fr</a> 06.24.23.96.50
09 – I	NORMANDIE	CORBIERE Michel	IMMEUBLE DORTMUND AVENUE DE L'EUROPE BP 411 27504 PONT-AUDEMER Cedex	<a href="mailto:cr09-ffb@ff-boxe.com">cr09-ffb@ff-boxe.com</a> 02.32.41.04.47	<a href="mailto:michelcorbiere61@gmail.com">michelcorbiere61@gmail.com</a> 06.60.68.16.27

N°	NOM CR	PRESIDENT CR	ADRESSE SIEGE	COORDONNEES CR	COORDONNEES PRESIDENTS CR
10 – J	NOUVELLE-AQUITAINE	BERNARD Daniel	MAISON REGIONALE DES SPORTS 2 AVENUE DE L UNIVERSITE 33400 TALENCE	<a href="mailto:cr10-ffb@ff-boxe.com">cr10-ffb@ff-boxe.com</a> 05.57.02.06.72	<a href="mailto:danielbernarde@icloud.com">danielbernarde@icloud.com</a> 06.07.06.89.51
11 – K	OCCITANIE	DUBUC Daniel	11 RUE DU ROC DES ISARDS 66240 SAINT ESTEVE	<a href="mailto:cr11-ffb@ff-boxe.com">cr11-ffb@ff-boxe.com</a>	<a href="mailto:danieldubuc66@outlook.fr">danieldubuc66@outlook.fr</a> 06.28.63.67.68
12 – L	PAYS DE LA LOIRE	CODET Mariannick	20 RUE PRINCIPALE 53320 LOIRON - RUILLE	<a href="mailto:cr12-ffb@ff-boxe.com">cr12-ffb@ff-boxe.com</a> 02.43.26.14.75	<a href="mailto:mariannick.c@orange.fr">mariannick.c@orange.fr</a> 06.89.72.88.48
13 – M	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	PAUTOT Serge	8 TRAVERSE CHARLES SUSINI - BP 71 13382 MARSEILLE CEDEX 13	<a href="mailto:cr13-ffb@ff-boxe.com">cr13-ffb@ff-boxe.com</a> 04.91.61.41.32	<a href="mailto:serge.pautot@ff-boxe.com">serge.pautot@ff-boxe.com</a> 06.08.98.21.95
14 – N	GUADELOUPE	TORCHY Jean Pascal	202 RESIDENCE ESPACE COMMERCIAL POINTE D'OR 97139 ABYMES	<a href="mailto:cr14-ffb@ff-boxe.com">cr14-ffb@ff-boxe.com</a> 06.90.43.32.74	<a href="mailto:torchy.jp@orange.fr">torchy.jp@orange.fr</a> 06.90.43.32.74
15 – O	GUYANE	MANGUER Michel	C/O CTOS GUYANE 4 rue du Docteur BARRAT BP 81159 97345 CAYENNE CEDEX	<a href="mailto:cr15-ffb@ff-boxe.com">cr15-ffb@ff-boxe.com</a> 06.96.82.27.37	<a href="mailto:presidentcrbg973@gmail.com">presidentcrbg973@gmail.com</a> 06.94.02.92.47
16 – P	MARTINIQUE	MACENO DUNON Alex	MAISON DES SPORTS POINTE DE LA VIERGE 97200 FORT DE FRANCE	<a href="mailto:cr16-ffb@ff-boxe.com">cr16-ffb@ff-boxe.com</a> 05.96.75.33.96	<a href="mailto:alex.dunon@hotmail.fr">alex.dunon@hotmail.fr</a> 06.96.24.24.24
17 – Q	NOUVELLE-CALEDONIE	MARTOREDJO Nicolas	MAISON DES SPORTS QUARTIER LATIN 24 RUE DUQUESNE BP-1636 PDF 98874 MONT DORE	<a href="mailto:cr17-ffb@ff-boxe.com">cr17-ffb@ff-boxe.com</a>	<a href="mailto:blue@nautile.nc">blue@nautile.nc</a> 06.87.91.40.53
18 – R	REUNION	VILLENEUIL Claude	6 RUE DES SANSEVERIAS 97490 SAINTE CLOTILDE	<a href="mailto:cr18-ffb@ff-boxe.com">cr18-ffb@ff-boxe.com</a> 02.62.08.78.90	<a href="mailto:claud.villen@gmail.com">claud.villen@gmail.com</a> 06.92.43.34.34

<b>Services</b>	<b>Adresses mails</b>	<b>N° de téléphone</b>
<u>Président</u>	president@ff-boxe.com	01.49.42.28.78
<u>Direction administrative et financière</u>	daf@ff-boxe.com	01.49.42.23.73
<u>Comptabilité – Relation C.R.</u>	comptagenerale@ff-boxe.com	01.49.42.23.68
<u>Directeur technique national</u>	dtn@ff-boxe.com	07.62.60.12.56
<u>DTN Adjoint (territoires)</u>	eric.dary@ff-boxe.fr	07.62.50.12.56
<u>DTN Adjoint (développement)</u>	gerard.Santoro@ff-boxe.com	
<u>Secrétariat DTN</u>	secretariat.dtn@ff-boxe.com	01.49.42.28.76
<u>Communication</u> <u>Réseaux sociaux</u> <u>Site internet</u>	communication@ff-boxe.com communication2@ff-boxe.com m.beuville@ff-boxe.com	01.49.42.23.67
<u>Boxe Professionnelle</u>	boxepro@ff-boxe.com boxepro2@ff-boxe.com	01.49.42.23.71 01.49.42.23.69
<u>Secrétariat CNBA / E-Licence</u> <u>Président CNBA</u>	secretariat.cnba@ff-boxe.com cnba@ff-boxe.com	01.49.42.23.75
<u>Formations</u>	formations@ff-boxe.com	01.49.42.23.74
<u>Développement</u>	developpement@ff-boxe.com	
<u>Projet sportif fédéral</u>	Projet-sportif-federal@ff-boxe.com	01.49.42.23.66
<u>Pôle Boxe INSEP/SMR</u>	poleboxe.insep@ff-boxe.com	01.41.74.45.10
<u>Retraites</u>	retraite@ff-boxe.com	
<u>MMA (affiliations / licences)</u> <u>MMA (competitions)</u>	contact.affiliation@fmmaf.fr contact.bto@fmmaf.fr	01 85 08 12 93
<u>Comité d'éthique</u>	comite-ethique@ff-boxe.com	
<u>Commission nationale des officiels</u>	cno@ff-boxe.com	

# VOLET MEDICAL

### **DEFINITION D'UNE COMMOTION CEREBRALE** (d'après le consensus de la 6ème conférence internationale d'Amsterdam du 14/06/2023) :

Une commotion cérébrale doit être définie sur la base de concepts pathologiques et non sur des signes cliniques car les symptômes ne sont pas spécifiques, ce qui serait générateur de faux positifs.

Une commotion cérébrale liée au sport est une lésion cérébrale traumatique secondaire à un coup direct à la tête, au cou, au corps, entraînant la transmission d'une force impulsive au cerveau, et qui provoque la libération de neurotransmetteurs, et d'une cascade métabolique, avec une possible lésion axonale, un changement du flux sanguin, une inflammation du cerveau. Les symptômes et les signes peuvent se présenter immédiatement ou évoluer en quelques minutes, quelques jours.

Il peut exister une perte de connaissance. Ceci correspond à un TKO.

Dans ce cadre, un arrêt de l'arbitre, un jet de l'éponge, un choc au foie ne sont pas à considérer comme une commotion cérébrale.

Ce qui nous permet de mettre en évidence la nécessité de rappeler aux arbitres de prendre conscience de la dangerosité, et qu'il nous faudra définir des repères de gravité pour décider d'un arrêt du combat.

### **CONDUITE A TENIR DEVANT UNE COMMOTION CEREBRALE :**

Le rôle du médecin de ring est, après avoir mis en place les premiers secours, et lorsqu'une hospitalisation immédiate n'est pas nécessaire, de remplir un premier bilan SCAT 5 (voir ci-après). Cette évaluation servira de guide pour détecter les critères d'amélioration ou d'aggravation et les étapes de récupération du boxeur.

Il y aura réévaluation du SCAT 5 à +48h, +72 h, et à chaque étape de la reprise.

Une bonne gestion des commotions cérébrales commence par un arrêt immédiat, la mise en œuvre des protocoles, le respect des protocoles de reprise, la diffusion par des protocoles d'information des signes à surveiller, aux entraîneurs, à l'entourage, et au boxeur.

### COMMENT SE MANIFESTE UNE COMMOTION CEREBRALE ?

Une perte de connaissance n'est pas obligatoire, mais le KO peut durer quelques secondes à quelques minutes.

Immédiatement après le choc, la commotion cérébrale peut être responsable :

- ***d'une désorientation momentanée dans le temps et dans l'espace*** : le boxeur ne sait plus exactement où il se trouve, ni la date du jour ;
- ***d'une obnubilation*** : le boxeur répète toujours la même interrogation ;
- ***de troubles de l'équilibre ; de troubles visuels.***
- ***d'une diminution de ses capacités d'anticiper les mouvements.***

Après une commotion cérébrale, un boxeur peut continuer à réaliser un certain nombre de gestes, d'automatismes sans en avoir réellement conscience et dont il n'aura aucun souvenir.

En pratique, une perte de connaissance initiale, un trouble de la mémoire, une obnubilation, une crise convulsive, des troubles de l'équilibre, ou des troubles du comportement, ont la même valeur pour établir le diagnostic de commotion cérébrale, que chaque symptôme survienne isolément ou en association avec d'autres.

### TEMPS DE REPOS

Il a été voté en comité directeur que la FFBoxe se base sur la réglementation IBA, tant que le protocole interfédéral post commotion n'a pas été mis en place, à savoir :

- Arrêt de l'arbitre, jet de l'éponge, défaite avant la limite : 10 jours ;
- Défaite avant la limite par TKO, ou RSC-H :
  - **30 jours pleins**, si premier KO OU RSCH sans perte de connaissance ;
  - **90 jours pleins**, si dans un délai de moins de 90 jours il a subi (avec perte de connaissance de moins de 1 min) :
    - 2 KO ;
    - 2 défaites par RSCH ;
    - Ou 1 KO + 1 défaite par RSCH.
  - **180 jours pleins**, si KO avec une perte de connaissance de plus d'1 min ;
  - **365 jours pleins**, si dans les 12 mois il a subi :
    - 3 KO ou 3 défaites par RSCH ;
    - 2 KO + 1 RSCH ;
    - 1 KO + 2 RSCH.

### DELAIS DE REPRISE

Jusqu'à présent, nous pensions que le repos total était obligatoire mais le consensus d'Amsterdam vient de prouver qu'un repos strict n'était pas bénéfique.

- Etape 1 : il est préconisé un repos relatif (activités quotidiennes normales) avec un temps d'écran réduit (possible dès le lendemain, ce qui permettait une meilleure récupération).
- Etape 2 : exercices en aérobic légers avec marche, vélo d'appartement.
- Etape 3 : aérobic plus soutenue : course, natation, vélo.
- Etape 4 : musculation, reprise du sport sans aucune opposition.
- Etape 5 : reprise normale de l'entraînement.
- Etape 6 : reprise des compétitions.

La durée de chaque étape doit être individualisée. Elle est de deux à dix jours ou plus, et est conditionnée par un examen quantifié et comparatif, et la vérification de l'absence de signes cliniques.

Toute réapparition de signes doit faire arrêter la progression de la reprise et oblige à revenir à l'étape antérieure.

L'INSEP a mis au point un protocole sur 12 jours qui est encore à l'étude.

Une évaluation neurologique est demandée à la fin du délai de repos, avant la reprise de l'entraînement.

### PREVENTION DES COMMOTIONS CEREBRALES

Nous mettons en évidence l'intérêt des mesures de prévention qui sont déjà mises en place depuis très longtemps, et surtout pour les jeunes : limitation des heures d'entraînements, du nombre d'entraînement, de l'intensité des assauts (BEA), du temps des rounds (3 fois 2 min), échauffements adaptés, protections individuelles (port de casque, protège-dent, gants adaptés plus souples, ...), étude avec capteurs réalisée à l'Insep (pouvoir obtenir une meilleure connaissance et compréhension des coups à éviter).

Il est rappelé l'obligation à tous les entraîneurs de déclarer toutes les commotions cérébrales ou suspicions de commotion qui ont lieu dans les clubs à l'entraînement.

Nous souhaitons avoir la possibilité de pouvoir réexaminer tous les boxeurs après le combat, et d'avoir à notre disposition des vidéos des combats.

### DANS LES SUITES D'UNE COMMOTION...

Dans les suites d'une commotion cérébrale, la conséquence la plus fréquente est l'**amnésie** (perte de la mémoire des faits d'avant et/ou d'après l'accident). La durée de cette dernière semble en relation avec la sévérité de la commotion.

On peut aussi observer des symptômes variés que l'on décrit comme un **syndrome post-traumatique** associant à des degrés divers céphalées, sensations vertigineuses, fatigabilité, irritabilité, anxiété, insomnie et dépression. Ces symptômes s'accompagnent d'une baisse d'efficacité intellectuelle (troubles de la mémoire, difficulté de se concentrer, de poursuivre un effort, d'une instabilité du jugement).

## **POURQUOI FAUT-IL DECLARER LES COMMOTIONS CEREBRALES ?**

De nombreuses données s'accumulent dans la littérature scientifique, faisant état d'anomalies cérébrales permanentes secondaires aux commotions cérébrales, surtout si elles se répètent. C'est la raison pour laquelle, la prudence demande d'organiser des règles strictes de prise en charge (immédiate et à la reprise de l'entraînement), après une commotion cérébrale.

Il faut aussi mettre en place un suivi sous la forme d'un registre des commotions, tout au long de la carrière du sportif. Les anomalies successives sont susceptibles de participer, pour les plus graves d'entre-elles, à la survenue de maladies neurologiques.

## **QUAND RECOMMENCER L'ENTRAINEMENT APRES UNE COMMOTION CEREBRALE?**

Il est très important que toutes les lésions cérébrales créées par la commotion soient cicatrisées. C'est pour cette raison qu'il est demandé un examen neurologique chez un médecin pour s'assurer de cette cicatrisation.

L'absence de tout symptôme est indispensable. Il n'est pas envisageable de reprendre une activité sportive tant que des symptômes existent, car ils indiquent que le cerveau n'est pas encore « remis » de la commotion.

La reprise de l'activité doit être très progressive, par palier, afin de s'assurer qu'aucun symptôme n'apparaisse au fur et à mesure que l'on intensifie l'activité.

Les délais de reprise des combats sont variables, en fonction de la sévérité de la commotion cérébrale, de l'âge du boxeur, de la notion de commotion cérébrale antérieure et de facteurs propres à chaque individu.

- **Une contusion cérébrale :**

C'est une commotion cérébrale grave, avec une lésion au cerveau visible au scanner (œdème, nécrose, hémorragie), siégeant au niveau du choc, ou à l'opposé.

On observe des signes neurologiques localisés déficitaires, une diminution de la force musculaire, des maux de tête, une raideur de la nuque, des troubles de la sensibilité comme des paresthésies (fourmillements), des troubles du langage, troubles de la conscience, du comportement, des vomissements.

- **HED (hématome extra dural) :**

C'est une hémorragie qui se constitue entre l'os du crâne et la dure mère (l'enveloppe du cerveau).

Cliniquement les signes cliniques neurologiques (obnubilation, maux de tête, vomissements, signes de localisation, paresthésies, troubles de la parole,) et un coma apparaîtront à distance du traumatisme (intervalle libre).

- **HSD (hématome sous dural, entre la dure mère et l'arachnoïde) :**

C'est un hématome qui se constitue plus tardivement de quelques jours à quelques semaines, voire des mois. Il peut devenir chronique. Il se manifeste par des maux de tête, des vomissements, et des troubles du comportement.

- **L'hémorragie méningée (hématome dans l'espace sous arachnoïdien) :**

Céphalée soudaine explosive avec vomissements et troubles de la vigilance, confusions, raideur de nuque.

- **Hématome intra cérébral (hémorragie dans le cerveau sur une rupture d'une artère cérébrale) :**

La clinique est identique à un AVC : troubles de l'élocution, hémiplégie...

Une commotion cérébrale

+

un trouble neurologique

=

URGENCE neurologique

=

HOSPITALISATION

## Protocole de dépistage des commotions cérébrales

A l'attention des Médecins de ring, ou médecin de premier secours

Destinataire : Docteur MACHARD MARYANNICK, Médecin fédéral national de la FFBoxe - sous pli confidentiel via PV de la réunion

**NOM DU BOXEUR** : .....

**PRENOM** : .....

**GALA ou entraînement** : .....

**Adresse** : .....

**Date** ..... / ..... / ..... **Heure** .....

### Stade 1 :

Une seule des situations suivantes doit entraîner une décision d'évacuation immédiate vers un service d'urgence par tous les moyens jugés appropriés par le Médecin de service :

- Fracture du crâne ;
- Coma, perte de connaissance quelque soit sa durée
- Signe neurologique focal
- Convulsions
- Amnésie : qu'il s'agisse d'un oubli de la date du jour, du lieu, du nom de son adversaire, des événements qui ont précédé ou suivi cet incident.
- Toute situation jugée urgente par le Médecin de service et laissée à sa seule appréciation
- Patients considérés à risque par le Médecin de service en fonction des antécédents (antécédent de traumatisme crânien).

### Stade 2 :

Si le boxeur ne présente pas une des situations évoquées dans stade 1, le dépistage doit être effectué à l'aide des 8 items suivants : Le Médecin de service devra avoir le programme de la réunion pour connaître les réponses :

1. Enumération des signes fonctionnels = SF : vertiges, céphalées, trouble visuel, nausées, perte de l'équilibre, ...  
  
Présence d'un SF = 1 pt  
Présence de plus de 2 SF = 2 pt  
Absence de SF = 0 pt
2. **Nom de l'entraîneur** : oui = 0 pt / non = 1pt
3. **Nom du lieu du combat** : oui = 0 pt / non = 1pt
4. **Nom de son adversaire** : oui = 0 pt / non = 1pt
5. **À quel round a eu lieu le malaise** : 0 pt / non = 1pt
6. **EMPAN à l'endroit** : Choisir un des 3 empan, le lire à voix haute une fois et faire répéter Immédiatement : 58461 ; 63492 ; 87457  
Bonne réponse = 0 pt      Réponse non adaptée = 1 pt  
(Une seule inversion de chiffre est acceptée et considérée comme une bonne réponse).
7. **EMPAN à l'envers de 4 chiffres** : Choisir un des 3 empan, le lire à voix haute au rythme d'un chiffre par seconde et faire répéter immédiatement l'empan à l'envers.  
Ex : 5863 ; 6425 ; 8643  
Bonne réponse = 0 pt      Mauvaise réponse = 1 pt  
Là aussi, une seule inversion est considérée comme une bonne réponse.
8. **Donner le jour, le mois et l'année** :  
Bonne réponse = 0 pt Mauvaise réponse = 1 pt

TOTAL =  
CONCLUSION :

- Si une des situations de l'échelon 1 est remplie
- Si le total du SCORE est supérieur ou égale à 3,

**La présomption de Commotion cérébrale est forte : Prendre la décision d'hospitaliser le boxeur.**

2

Remettre au boxeur ou un de ses proches la fiche conseil, que le boxeur soit hospitalisé ou non.

Attention, ce test doit être considéré comme une aide au diagnostic, le Médecin étant et restant le seul juge de sa décision.

Date : .....

Nom du Médecin : .....

Signature : .....

Tampon avec RPPS :

3

## FICHE CONSEIL APRES UNE COMMOTION CÉRÉBRALE

NOM DU BOXEUR : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

DATE ET HEURE de la commotion cérébrale :

- Le ...../...../2022
- À .....
- CIRCONSTANCES :
  - À l'entraînement
  - Pendant un combat
- HEURE : .....

HOSPITALISATION : .....

SCANNER : .....

Le Médecin DR ..... Tél : ....., après vous avoir examiné, a conclu à une forte présomption de commotion cérébrale.

Les troubles observés par le Médecin vous imposent une période minimale de 30 jours de repos sans combat.

A l'issue de cette période, vous pourrez consulter un Médecin, de préférence un neurologue, qui jugera de vos capacités à reprendre les entraînements et les combats.

En effet la récupération des troubles secondaires à une commotion cérébrale se fait progressivement sur plusieurs jours.

Toutefois, durant cette période ou après cette période si vous constatez, à quelque moment que ce soit, l'apparition :

- De vertiges ;
- De trouble de la vision ;
- De vomissements ;

1

- Des troubles de l'équilibre ;
- Des paresthésies (fourmillements)
- De maux de tête
- Des troubles de la mémoire, de la concentration
- Un changement de comportement (irritabilité, ralentissement) - somnolence excessive

Il est nécessaire que vous consultiez immédiatement un Médecin en lui présentant cette fiche.

Dans tous les cas, il ne faut pas conduire, ne pas boire de l'alcool et ne faire aucun effort, avant d'avoir revu un Médecin.

Date : ...../...../.....

Nom du Médecin : .....

Signature :

RPPS : tampon.

A remettre systématiquement au boxeur ou à la personne qui l'accompagne

2

## QU'EST-CE QUE LE SCAT5 ?

**Le SCAT5 est un outil d'évaluation standardisé des commotions cérébrales, conçu pour être utilisé par les médecins et les professionnels de la santé diplômés<sup>1</sup>. Le SCAT5 ne peut pas être effectué correctement en moins de 10 minutes.**

Si vous n'êtes pas médecin ou professionnel de la santé diplômé, veuillez utiliser l'outil d'identification des commotions cérébrales 5 (Concussion Recognition Tool 5, CRT5). Le SCAT5 sert à évaluer les athlètes à partir de 13 ans. Pour les enfants de 12 ans et moins, veuillez utiliser le SCAT5 pour enfants.

L'examen de base SCAT5 d'avant-saison peut être utile pour interpréter les scores du test suite à un traumatisme, mais il n'est pas obligatoire. Des instructions d'utilisation détaillées pour le SCAT5 sont fournies page 7. Veuillez lire attentivement ces instructions avant de procéder à l'évaluation de l'athlète. De courtes instructions verbales pour chaque test sont fournies en italiques. Le seul équipement nécessaire pour le test est une montre ou un chronomètre.

**Cet outil peut être copié librement sous sa forme actuelle afin d'être distribué aux particuliers, aux équipes, aux groupes et aux organisations. Il ne doit en aucun cas être modifié, renommé ou vendu à des fins commerciales. Toute révision, traduction ou reproduction sous forme numérique nécessite l'approbation spécifique du CISG.**

### Points clés

- Tout athlète chez qui vous soupçonnez une commotion cérébrale doit **QUITTER LE TERRAIN**, passer une évaluation médicale et rester sous surveillance afin de détecter toute détérioration. Aucun athlète atteint de commotion cérébrale ne doit retourner sur le terrain le jour du traumatisme.
- Si vous soupçonnez une commotion cérébrale et que le personnel médical n'est pas immédiatement disponible, faites transférer l'athlète dans une structure médicale pour une évaluation d'urgence.
- Les athlètes chez qui l'on soupçonne une commotion cérébrale ne doivent pas boire d'alcool, consommer de drogue ou conduire de véhicule motorisé avant d'en avoir reçu l'autorisation par un professionnel de la santé.

- Les signes et symptômes d'une commotion cérébrale évoluent avec le temps, et il est important d'envisager une deuxième évaluation.
- Le diagnostic d'une commotion cérébrale est un jugement clinique effectué par un professionnel de la santé. Le SCAT5 ne doit **PAS** être utilisé seul pour établir le diagnostic d'une commotion cérébrale, ou l'exclure. Une commotion cérébrale est possible même si le SCAT5 de l'athlète est «normal».

### Remarques

- Les principes de base de premiers secours (danger, réaction, voies respiratoires, respiration, circulation) doivent être suivis.
- N'essayez pas de déplacer l'athlète (sauf pour dégager ses voies respiratoires) à moins d'avoir reçu la formation nécessaire.
- Le dépistage des traumatismes médullaires est essentiel lors de l'évaluation initiale sur le terrain.
- N'enlevez pas de casque ou tout autre équipement, à moins d'avoir reçu la formation nécessaire.

## L'examen médical d'avant-combat :

Le médecin doit toujours arriver avant l'heure de la pesée.

Il doit s'assurer qu'un lieu adapté et que le matériel (table, chaises...) ont été prévus par l'organisateur.  
C'est un examen médical et la confidentialité doit être assurée.

Cet examen doit **obligatoirement** se faire le jour des combats pour les amateurs. Il peut se faire la veille pour les professionnels.

Il ne doit en aucun cas se substituer au certificat d'aptitude de médecine générale pour la pratique de la boxe, ni au certificat de reprise des combats à la suite d'un arrêt médical.

Il doit se faire avant la pesée (mais pour des raisons d'organisation, il peut, exceptionnellement, se faire après).

Les boxeurs doivent se présenter torse nu et les boxeuses en débardeur.

Les boxeuses doivent signer et remettre au médecin le certificat de non-grossesse (rédigé sur le formulaire FFBoxe).

L'interrogatoire précise les antécédents récents, les éventuelles commotions cérébrales (lors des entraînements des combats et en dehors de la pratique de la boxe), la date et les résultats des derniers combats et les éventuels signes fonctionnels. Les traitements pris le jour de l'examen ou les jours précédents doivent également être communiqués au médecin. Certains traitements peuvent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD).

Chaque boxeur doit bénéficier d'un examen médical minutieux, cardiovasculaire (auscultation, prise du pouls et de la pression artérielle), pulmonaire, neurologique, ostéoarticulaire, stomatologique, dermatologique...avec la recherche d'éventuels traumatismes (en particulier la face, les membres supérieurs, le rachis).

Il est indispensable de noter les constantes et les observations pour chaque boxeur.

Les contre-indications à la pratique de la boxe sont précisées dans le règlement médical de la FFBoxe.

### **Avant les combats :**

Lors de "ceintures" internationales ou de combats diffusés en direct à la télévision, il est vivement conseillé d'avoir 2 médecins de ring. La présence de 2 médecins est systématiquement exigée par certaines fédérations internationales.

Le médecin doit se présenter au minimum 1 heure avant le début de la compétition muni de son matériel (voir document : "Trousse du Médecin de ring"). Il devra s'installer à proximité d'un coin neutre et s'assurer que l'organisateur a prévu un troisième escalier pour accéder au ring.

Un médecin ne peut assurer la surveillance que d'un seul ring. Le médecin doit rester assis à sa place durant les combats. S'il y a plusieurs rings, chacun doit avoir son propre médecin.

Le médecin demandera aux photographes de ne pas encombrer l'escalier qui lui est destiné et de ne pas se pencher vers l'avant. L'objectif des appareils photographiques ne doit en aucun cas se situer à l'intérieur des limites fixées par les cordes du ring.

Dans tous les cas, le SAMU local doit être prévenu de la tenue de la réunion, et faire ouvrir un dossier en précisant bien la localisation de la salle. Il est de bonne courtoisie de les prévenir de la fin du gala, et de signaler s'il y a eu des combats durs, qui pourraient nécessiter un appel au SAMU par un boxeur dans les 24 h.

Si des services de secours sont présents, il faut les rencontrer pour déterminer les modalités d'intervention et d'évacuation d'éventuels blessés. Le parcours séparant le ring du lieu d'arrivée des ambulances doit être préalablement défini et dégagé de tout obstacle.

Le médecin demandera aux services de secours de ne pas quitter la salle à la fin de la réunion sans son autorisation. Si des services de secours ne sont pas prévus, le médecin doit s'assurer de l'existence d'une civière et de colliers cervicaux de différentes tailles.

L'examen médical des juges-arbitres est obligatoire.

Le médecin doit compléter le procès-verbal de réunion en mentionnant l'aptitude pour les juges-arbitres et pour les boxeurs et en notant les éventuelles anomalies constatées lors de l'examen pré-combat.

Une collaboration doit s'installer entre les officiels et le médecin durant toute la compétition. Il est conseillé de s'entretenir avant le début des combats avec les arbitres, le délégué et le chronométrateur pour préciser les modalités de cette collaboration.

Le chronométrateur doit être en mesure de communiquer immédiatement au médecin le temps restant et le nombre de reprises avant la fin du combat, en particulier si le médecin est appelé par l'arbitre.

En cas de KO, il est indispensable que le chronométrateur lance son chronomètre. Le médecin doit lui signaler la fin de la perte de connaissance pour connaître la durée exacte de cette dernière.

Le repos prescrit par le médecin est fortement conditionné par cette durée.

## Pendant les combats :

Le médecin est généralement appelé à la suite d'un coup (plaie, KO...) et il est indispensable qu'il connaisse le mécanisme de la lésion, comment s'est faite une éventuelle chute, les coups reçus par le boxeur depuis le début du combat et le temps qu'il reste avant la fin de la reprise et la fin du combat.

La décision de préconiser l'arrêt ou non du combat doit être prise en tenant compte de l'ensemble de ces facteurs. Le médecin doit être attentif au déroulement du combat pour être certain de prendre la meilleure décision s'il devait être sollicité par l'arbitre. Ces décisions doivent être évaluées avec sérieux et précision.

Les décisions du médecin ont un impact sur les plans sanitaire, sportif, éventuellement financier et parfois sur toute la carrière du boxeur.

En boxe amateur, un saignement ininterrompu justifie un arrêt du combat.

En boxe professionnelle, une plaie ne mettant pas en jeu un pronostic fonctionnel ou vital ne nécessite pas forcément l'arrêt du combat.

Dans tous les cas, l'avis du médecin doit être confiée au seul arbitre en toute confidentialité.

L'arbitre prendra ensuite sa décision de laisser poursuivre ou non le combat.  
Le médecin ne devra en aucun cas exprimer sa décision de façon ostentatoire.

la minute de repos, appartient au boxeur et a ses entraîneurs. Si le médecin veut intervenir il doit le signaler au délégué de la réunion, qui le notifiera à l'arbitre, qui fera reprendre le combat, et dira immédiatement stop boxe, et invitera le médecin a monter au coin neutre du ring.

Le médecin détermine seul la durée du repos exigé au boxeur, sans subir l'influence de ce dernier, de son entraîneur ou de l'un des officiels. Il peut éventuellement exiger au boxeur la réalisation de certains examens complémentaires ou d'avis spécialisés avant la reprise des entraînements et des combats.

Les durées minimales sont fixées par la règle 10 du code sportif de la boxe amateur et de la boxe professionnelle. Ces repos concernent les entraînements et les combats. Le médecin doit en prendre connaissance (ainsi que de la totalité du règlement médical avant le début de la compétition).

Des arrêts plus longs peuvent être décidés à la seule discrétion du médecin, avec justificatifs.  
S'il le juge nécessaire, le médecin peut prescrire un repos pour le boxeur vainqueur du combat.

Le médecin doit mentionner sur le procès-verbal de réunion et sur le livret sportif du boxeur, de façon lisible, la durée de repos avant la reprise des entraînements et des combats.

Aucun soin ne peut être prodigué par le médecin lors du combat. Seuls sont autorisés les actes diagnostiques.

Un boxeur soigné pendant le combat risque la disqualification.

### **Après les combats :**

Tous les boxeurs doivent être revus après leur combat.

A la fin de la compétition, il est nécessaire de faire le "tour des vestiaires" pour s'assurer que tous les boxeurs se portent bien.

Le médecin doit ensuite revoir les services de secours pour prendre connaissance des éventuels évènements survenus au cours de la réunion. Les services de secours ne seront autorisés à quitter la salle qu'après que le médecin se soit assuré que les boxeurs vont bien et après l'évacuation du public.

### **Titre européen ou mondial de boxe professionnelle :**

En cas de titre européen ou mondial, le médecin doit fournir une solution d'adrénaline (à 1/1000) et de la vaseline blanche. L'adrénaline et la vaseline doivent être conditionnées séparément, exactement de la même façon, dans des récipients étiquetés et scellés, pour garantir une parfaite équité entre les boxeurs.

Une réunion technique a lieu après la pesée, elle réunit l'organisateur, le superviseur, l'arbitre, le staff de chaque boxeur et le médecin. Lors de cette réunion, le médecin doit montrer à chaque personne présente les flacons d'adrénaline et de vaseline et doit dire à quel moment ils seront remis aux boxeurs.

Il doit également signaler au superviseur, en présence du seul boxeur, la prise d'éventuels médicaments.

La présence à la réunion technique est importante car tous les points de règlement sont passés en revue, en particulier la conduite à tenir en cas de blessure.

La vaseline doit être remise au boxeur dans son vestiaire, lors de la pose des bandages.

L'adrénaline est donnée à chaque homme de coin, juste avant le combat.

Durant le combat, un entraîneur peut redemander un autre flacon de vaseline ou d'adrénaline. Le médecin doit donc en prévoir plusieurs pour chaque boxeur.

A la fin du combat, le médecin doit récupérer les flacons d'adrénaline, qu'ils soient usagés ou pas.

### **Documents**

Avant le début de la réunion, le médecin de ring doit être en possession de :

- Le présent document « Médecin de ring » ;
  - Le document : "La trousse du médecin de ring" ;
  - Le règlement médical de la FFB ;
  - Les codes sportifs de la boxe amateur et professionnelle ;
  - Les tableaux récapitulant les durées de repos après chaque combat ;
  - Les autorisations parentales pour les mineurs ;
  - Des attestations vierges de non-grossesse pour les boxeuses ;
  - Le document : "conduite à tenir devant une blessure" ;
  - Les documents "commotions cérébrales" :
1. Commotions cérébrales : information
  2. Commotions cérébrales : protocole de dépistage (à renvoyer au MFN)
  3. Commotions cérébrales : conseils pour l'après

- Un téléphone avec les numéros enregistrés du SAMU, et des urgences les plus proches ;
- Un stéthoscope, un otoscope et un tensiomètre ;
- Une lampe de poche ;
- Des gants d'examen et des gants stériles ;
- Des compresses ;
- Des pansements et un spray de pansements liquides transparents ;
- Un antiseptique (Bétadine, Chlorhexidine...) ;
- Des sutures cutanées adhésives stériles (type "steri-strip") ;
- Plusieurs fils à suture et des sets de suture (pour ceux qui acceptent de suturer) ;
- Des bandes adhésives élastiques (type "élastoplast") ;
- Des bandes simples ;
- Des mèches hémostatiques et une pince pour mécher ;
- Des minerves de taille différentes
- Des épingles à nourrice ;
- Du gel AINS ;
- De la pommade hémostatique ;
- Paracétamol, Ibuprofène, médicaments homéopathiques (pour ceux qui les utilisent)



La boxe c'est plus qu'un sport : c'est un état d'esprit.

Julien Lorcy  
Champion du Monde de Boxe

